

OBSERVATOIRE **ATH**
DE L'INFORMATION FINANCIÈRE



2011

**ZOOM SUR LE PARTAGE
DE LA VALEUR AJOUTÉE
ET DES BÉNÉFICES**

DE 450 PME



L'association ATH et son observatoire de l'information financière aborde dans ce nouvel ouvrage le domaine de la PME française et du partage de la valeur ajoutée ; cette problématique, au coeur des débats politiques et économiques en cette année préélectorale, y est traitée avec l'objectivité et le professionnalisme qui sont la caractéristique commune essentielle des travaux et études précédemment publiés (rémunérations des dirigeants de sociétés cotées, analyse de la trésorerie).

Plus que jamais, l'association ATH s'appuie sur une connaissance technique approfondie et une expertise incontestable qui lui permettent d'être au coeur des mécanismes financiers de la PME.

En outre, et pour la première fois, l'association ATH s'appuie sur un échantillon de 450 entreprises, extrait de ses propres clients, ce qui a permis une analyse en profondeur et rend encore plus pertinentes les conclusions dégagées.

Nul doute que cette nouvelle étude conforte l'association technique ATH en tant qu'acteur majeur de l'information financière.

Le Président d'ATH

Pierre GODET



ZOOM SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DES BÉNÉFICES DE 450 PME

SYNTHÈSE Page 7

PRÉAMBULE

1 Préambule Page 16

2 Pourquoi cette étude ? Page 17

3 Le panel des PME Page 18

4 Le panel de l'étude ATH Page 22

5 Analyse économique et financière Page 27

6 Méthodologie retenue Page 34

7 **L'ANALYSE DE LA VALEUR AJOUTÉE** Page 37

8 **LA RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE** Page 43

9 **LE PARTAGE DES BÉNÉFICES** Page 61

10 **LE PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DES BÉNÉFICES** Page 77

ANNEXES Page 87

11 Définition des PME au plan français et européen..... Page 88

12 Répartition de la valeur ajoutée des PME du panel par secteur d'activité Page 90

13 Bibliographie Page 94

La question du partage de la richesse produite par les entreprises entre les différents « acteurs » et parties prenantes de l'entreprise a été, en 2009 notamment, médiatisée par le Président Sarkozy qui avait souhaité que soit travaillée l'idée d'une rémunération par tiers ; *« un tiers pour les salariés, un tiers pour les actionnaires, un tiers pour l'entreprise »*.

Plus récemment, la loi relative au versement d'une prime aux salariés dans les sociétés qui ont augmenté les dividendes aux actionnaires relève de la même réflexion d'un partage différent du bénéfice des sociétés.

La proposition des « trois tiers » a fait l'objet d'un rapport - Rapport Cotis ; ce rapport, auquel la présente étude fera référence, montrait les difficultés d'appréhension du concept même de richesse produite par l'entreprise à travers soit sa valeur ajoutée soit ses bénéfices et la diversité des situations actuelles en fonction du secteur d'activité, de la taille et de la structure des sociétés.

La présente étude, conduite par l'Observatoire ATH de l'information financière, vise à faire le constat des positions actuelles sous deux angles :

- la répartition de la valeur ajoutée,
- le partage des bénéfices.

Pour être le plus précis possible, l'étude a limité son champ d'investigation au segment des sociétés identifiées comme PME dans la nomenclature française et européenne¹, entreprises considérées comme le « fer de lance » de l'économie en termes de création de richesses et d'emplois. Elles représentent 34% du total de la valeur ajoutée produite par l'ensemble des entreprises en France (37% en Allemagne et en Europe).

Les cabinets membres d'ATH ont constitué un panel de 450 sociétés, représentatives de cette catégorie d'entreprises/PME, à partir de leur portefeuille clients, ont exploité de manière consolidée et anonyme les documents comptables, juridiques et financiers de ces entreprises et se sont appuyés sur leur excellente connaissance des spécificités des Pme pour analyser les résultats.

¹ La définition des PME au plan français et européen est présentée en annexe pages 88 à 89.

LES CONCEPTS

L'étude met en évidence la nécessité absolue de bien définir les concepts pour assurer une bonne interprétation des résultats et faire les éventuelles comparaisons nécessaires.

Ces concepts peuvent résulter de conventions qui peuvent, comme toute convention, être remises en question, mais qu'il convient d'énoncer préalablement en tant que « règles de base ».

ATH fait, à ce titre, les propositions suivantes qui ont été retenues en tant que retraitements dans le cadre de cette étude :

- les montants liés à la participation et à l'intéressement sont considérés comme des éléments de partage des bénéfices (et non pas comme des éléments de la masse salariale),
- les charges sociales sont incluses dans la part des salariés ; elles sont donc considérées comme des avantages différés et/ou associés pour les salariés,
- certaines primes de fin d'année peuvent avoir le caractère de bénéfices distribués :
 - pour le chef d'entreprise quand l'arbitrage salaires/dividendes l'a conduit à préférer les primes pour des raisons fiscales et sociales,
 - pour les salariés ; certaines primes de fin d'année ont le caractère réel de partage des bénéfices.
- les filiales de sociétés versent des commissions dites « *Management fees* » à la société mère en rétribution des frais de direction pris en charge par la société mère. Ces « *Management fees* » ont été retraités en salaires et charges sociales de la filiale dès lors qu'ils avaient le caractère de salaires,
- enfin, le montant de la valeur ajoutée telle qu'il est pris en compte dans la comptabilité nationale à travers la liasse fiscale, ne tient pas compte du montant des locations et des redevances de crédit-bail ; ces valeurs qui peuvent être significatives ont été déduites de la valeur ajoutée fiscale pour obtenir une valeur ajoutée plus économique.

LES CONSTATS QUANT AU NIVEAU ET À L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

La valeur ajoutée moyenne produite par notre panel varie essentiellement en fonction de leur activité, entre 2 000 K€ pour le commerce de détail et 3 500 K€ pour l'industrie, pouvant aller jusqu'à plus de 4 000 K€ pour des activités très spécifiques.

Cette valeur ajoutée est le fruit de chiffres d'affaires moyens également hétérogènes selon les secteurs : entre 5 400 K€ pour l'hébergement - restauration et 12 000 K€ pour le commerce de détail.

Cette distorsion sectorielle entre chiffre d'affaires et valeur ajoutée résulte bien évidemment de la structure des coûts externes aux entreprises nécessaires à leurs activités.

Les entreprises du panel ont connu globalement une amélioration de cette valeur ajoutée de 4,6% entre 2009 et 2010 pour une progression de leur chiffre d'affaires limitée à 3,2%. Ce différentiel traduit une amélioration de la productivité et de la rentabilité des PME entre 2009 et 2010, résultant notamment de mesures de rationalisation prises en 2009 suite à la crise de 2008.

Banque de France – 3^{ème} trimestre 2011

Variation du CA des PME entre 2009 et 2010 = +3,2%

Variation de la valeur ajoutée des PME entre 2009 et 2010 = +3,3%

LA RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

La présente étude a pris comme option de répartir la valeur ajoutée produite par les sociétés entre les trois « acteurs » de l'entreprise :

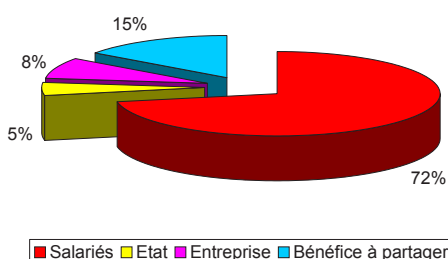
- les salariés au titre des salaires et charges sociales,
- l'Etat et les collectivités locales au titre des impôts et taxes liés à l'exploitation (donc hors impôt sur les sociétés),
- l'entreprise elle-même pour ce qui a trait au coût de l'investissement et du financement de l'exploitation.

Le solde représentant le bénéfice restant à partager.

Globalement, la répartition de la valeur ajoutée selon cette clé s'établit ainsi :

- 72% pour les salariés,
- 8% pour l'entreprise,
- 5% pour l'Etat,
- 15% pour le bénéfice restant à partager.

Répartition de la valeur ajoutée en 2010

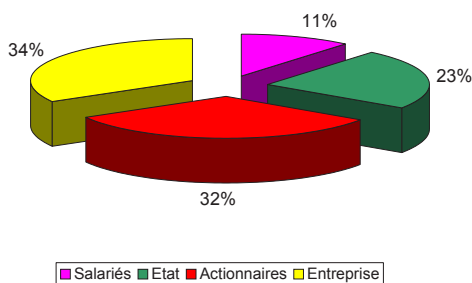


LES BÉNÉFICES À PARTAGER

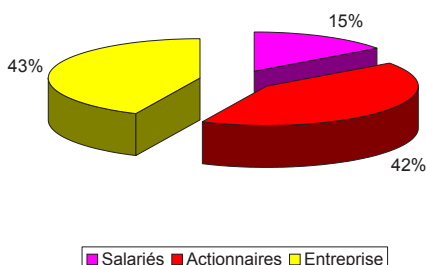
Le solde restant n'a été étudié que pour les entreprises du panel qui sont bénéficiaires ; il se répartit entre :

- la part réservée aux salariés à travers la participation, l'intéressement et les primes directement liées au résultat de l'entreprise,
- la part de l'Etat à travers l'impôt sur les sociétés (IS) directement calculé sur le résultat de l'entreprise,
- la part versée aux actionnaires au titre des dividendes,
- le solde restant entre les mains de l'entreprise pour son auto-financement (investissements, désendettement, besoin en fonds de roulement,...).

Partage des bénéfices avant IS en 2010



Partage des bénéfices après IS en 2010



Globalement, le partage des bénéfices selon cette clé est le suivant en 2010 :

- 34% pour l'entreprise,
- 32% pour les actionnaires,
- 23% pour l'Etat,
- 11% pour les salariés.

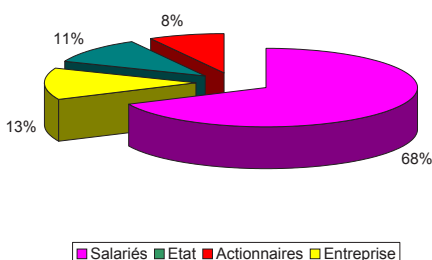
Si l'on souhaite raisonner sur la base du concept des « trois tiers » donc, après la rémunération de l'Etat par l'IS, la répartition s'établit ainsi :

- 43% pour l'entreprise,
- 42% pour les actionnaires,
- 15% pour les salariés.

PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DES BÉNÉFICES

Par cumul des deux premières approches, on peut mesurer la part globale (Valeur ajoutée à laquelle s'ajoutent les Bénéfices distribués) attribuée aux quatre parties prenantes pour les entreprises bénéficiaires.

Partage de la valeur ajoutée et des bénéfices en 2010



Cette répartition du total de la valeur ajoutée et des bénéfices est la suivante :

- 68% pour les salariés,
- 13% pour l'entreprise,
- 11% pour l'Etat,
- 8% pour les actionnaires.

Schématiquement, la répartition de la valeur ajoutée jusqu'aux bénéfices distribués se décompose donc en :

- 2/3 pour les salariés,
- 1/3 pour les trois autres « acteurs » : Etat, actionnaires, entreprise.

ÉVOLUTION ENTRE 2009 ET 2010

Les entreprises du panel ATH ont augmenté leur valeur ajoutée de 4,6% et, pour les seules sociétés bénéficiaires en 2010 de 5,8%.

- Salariés : -1 point,
- Etat : -1 point,
- Actionnaires : -2 points,
- Entreprise : +4 points.

Entre 2009 et 2010, c'est la part réservée à l'entreprise qui a le plus bénéficié de cette augmentation puisqu'elle a augmenté de 4 points quand les parts consacrées aux salaires et à l'Etat baissaient chacune de 1 point et celle pour les actionnaires de 2 points.

ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'hétérogénéité des secteurs d'activité – en termes de structures d'exploitation, de besoins en investissement et en financement, etc. – rend très périlleuse toute volonté de synthèse ou d'analyse comparative selon les secteurs d'activité.

Il en résulte que toute analyse ou toute politique dans ce domaine du partage de la valeur ajoutée et des bénéfices ne peut se faire que secteur par secteur.

ANALYSE PAR STRATE D'EFFECTIFS

L'étude fait clairement apparaître l'impact très marqué des effets de seuils d'effectifs :

- du passage des seuils supérieurs à 10 et à 20 salariés :
 - au niveau des impôts et taxes : la quote-part des impôts et taxes dans la valeur ajoutée passe au seuil des 20 salariés de 3,7% à 5% en 2010 (de 4,6% à 5,5% en 2009),

- au niveau des charges sociales : la quote-part des charges dans la valeur ajoutée passe au seuil des 20 salariés de 17,7% à 21,9% en 2010 (de 18,1% à 21,9% en 2009).

- du passage au-delà des 50 salariés en raison de la participation des salariés aux bénéfices de la société rendue obligatoire : la quote-part de la participation dans les bénéfices à partager passe en 2010 de 1,2% (pour les entreprises de moins de 50 salariés) à 7,8% (pour les entreprises de plus de 50 salariés) et en 2009 de 0,9% (pour les entreprises de moins de 50 salariés) à 8,3% (pour les entreprises de plus de 50 salariés).

La part des salaires et charges sociales dans la valeur ajoutée en 2010 est par ailleurs directement proportionnelle à la segmentation des entreprises par strates ; elle passe de 58% pour les entreprises de moins de 20 salariés à 74,5% pour les entreprises de plus de 100 salariés, ce qui traduit une moindre structuration des petites entités.

ANALYSE PAR STRATE DE CHIFFRES D'AFFAIRES

L'analyse par strate de chiffre d'affaires en 2010 montre, à l'inverse, la part de la valeur ajoutée réservée aux salariés qui décroît très régulièrement en fonction de la taille de la société en termes de chiffre d'affaires :

- 81,9% de la VA pour les entreprises dont le CA est compris entre 2 et 5 M€,
- 76,2% de la VA pour les entreprises dont le CA est compris entre 5 et 10 M€,
- 67,1% de la VA pour les entreprises dont le CA est compris entre 10 et 20 M€,
- 66,5% de la VA pour les entreprises dont le CA est compris entre 20 et 50 M€ ; à ce niveau d'entreprises, l'augmentation du chiffre d'affaires permet une meilleure absorption des frais de structure.

Les deux paragraphes précédents démontrent la non-corrélation entre la segmentation par strate d'effectifs et la segmentation par strate de chiffres d'affaires, les deux stratifications répondant à des logiques différentes selon le mix des activités.

La répartition des bénéfices montre par ailleurs une plus grande propension des petites structures à verser des dividendes (41% du bénéfice à partager en 2010 et en 2009) que les plus grandes (34% en 2010 et 36% en 2009). En effet, dans les petites sociétés, les dirigeants/ actionnaires ont souvent tendance à compléter leur rémunération fixe, plus faible que dans les grandes structures, par une rémunération complémentaire directement liée aux résultats de leur entreprise sous forme de dividendes dès lors que leur entreprise est bénéficiaire.

RECOMMANDATION ATH

La définition des « règles »

Ce thème de la répartition de la valeur ajoutée et des bénéfices des sociétés est fondamental pour évaluer le partage de la richesse des entreprises entre les parties prenantes ; mais il est susceptible de soulever des incompréhensions voire des polémiques si les modes de détermination, de calcul et d'affectation ne sont pas rationalisés pour tous.

ATH préconise que les concepts, les retraitements éventuels et les clés de répartition soient bien définis comme « règles du jeu » pour permettre à chacun des acteurs, entreprise, Etat et salariés d'interpréter les résultats en parfaite connaissance de cause.

L'évolution de l'impact des seuils

L'étude montre clairement un impact très marqué des seuils d'effectifs dans la répartition de la valeur ajoutée et des bénéfices en raison :

- soit des charges sociales et fiscales liées à ces seuils, conduisant certaines entreprises à préférer « rester juste sous les seuils »,
- soit en raison de la législation qui fixe à 50 salariés l'obligation pour les entreprises de mettre en place la participation des salariés aux bénéfices de la société et de constituer un comité d'entreprise dont une des missions principales est de défendre au mieux les intérêts des salariés.

ATH considère qu'il serait regrettable que ces seuils techniques puissent avoir des impacts aussi importants sur le comportement des entreprises en termes de développement et donc de progression de leur effectif salariés.

ATH suggère qu'une réflexion soit conduite en vue de lisser ces effets de seuils dans la perspective de la croissance de ces PME.

La simplification des dispositifs de partage des bénéfices

ATH constate par ailleurs que la mise en place d'outils de répartition des bénéfices tels que l'intéressement se heurte souvent à la complexité et à de fréquentes modifications des différents dispositifs ; ATH s'associe, à ce titre, aux suggestions du Medef qui milite en faveur notamment d'une simplification et/ou d'une fusion de ces deux dispositifs que sont la participation et l'intéressement.

Les analyses sectorielles

ATH constate l'hétérogénéité de la répartition de la valeur ajoutée et du partage des bénéfices selon les secteurs d'activité et parfois même, à l'intérieur d'un secteur, par type d'activité.

ATH en conclut que toute politique en termes de répartition de la valeur ajoutée et partage des bénéfices ne peut se faire que secteur par secteur. Toute analyse globale apparaît extrêmement périlleuse.



Préambule



1 PREAMBULE

Le 23 février 2009, le Président Sarkozy confiait une mission à Monsieur Jean-Philippe COTIS, Directeur général de l'INSEE, dont les principaux termes étaient les suivants :

« Au moment où notre pays, comme le reste du monde, traverse une crise économique d'une ampleur inédite, nous devons être capables de refonder notre modèle économique et social sur une éthique, celle du travail et d'un partage des richesses produites plus juste et plus efficace.

*Il convient donc d'accorder une attention particulière à la répartition des fruits de l'effort collectif. C'est la raison pour laquelle, comme je l'ai proposé aux partenaires sociaux le 18 février dernier, je souhaite vous confier le soin d'animer une mission d'analyse, en étroite concertation avec les organisations syndicales et patronales les plus représentatives au plan national, **autour du partage de la valeur ajoutée, du partage des profits et des écarts de rémunérations.** »*

Cette mission a conduit à la publication en mai 2009 du rapport Cotis intitulé : « *Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France* ».

La préoccupation exprimée par le Président de la République en 2009 est plus que jamais d'actualité.

Elle a d'ailleurs été récemment réactivée à travers l'article 1 de la loi n° 2011-894 du 28 juillet 2011 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2011 portant création de la prime de partage des profits (ou prime dividendes).

Le rapport Cotis, fondé sur des données macro-économiques, mettait en évidence :

- certaines difficultés d'analyse sur les concepts :
 - positionnement de la participation des salariés : participation aux profits ou rémunération d'un travail ?
 - classement des cotisations sociales en tant que « salaires différés » ou charges sociales ?
- « une grande variabilité intersectorielle ou micro-économique » et notamment,
 - une grande diversité entre Grandes Entreprises et PME.

Ces constats ont conduit l'association ATH à initier, dans le cadre de son Observatoire de l'information financière ¹, une étude sur l'analyse de la valeur ajoutée, de sa répartition et du partage des bénéfices.

Les cabinets membres d'ATH accompagnent plus de 40 000 entreprises soit en tant qu'expert comptable/conseil soit en tant que commissaire aux comptes ; ils sont les observateurs privilégiés de la vie des entreprises. Ils peuvent, dans cette étude, donner une vision complémentaire à l'approche macro-économique du rapport Cotis en apportant des éléments micro-économiques fondés sur une analyse fine à partir des documents fiscaux, comptables et financiers des entreprises.

Cette première étude se base sur les années 2009 et 2010 avec une année 2009 marquée par le contrecoup de la crise de 2008 et a pour vocation à être actualisée dans les années futures dans le cadre de l'Observatoire ATH.

L'étude est par ailleurs exclusivement centrée sur le segment des PME, entreprises considérées comme les plus porteuses de création de richesses en France.

« Les PME constituent le cœur de notre économie. Elles contribuent à l'emploi, à l'innovation et sont l'un des moteurs essentiels de la croissance de notre pays. » ¹

Vous êtes le fer de lance de la croissance française. Vous êtes des gisements d'emplois importants. C'est vous qui allez faire redémarrer l'emploi en France. » ²

¹ Eric Besson, Ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie Numérique, septembre 2011

² Extrait du discours de Nicolas Sarkozy, Salon Planète PME, 15 juin 2010

¹ Rappel : ATH a édité en 2011 sa 3^{ème} étude sur la rémunération des dirigeants des sociétés cotées et en 2010 sa 1^{ère} étude sur la trésorerie des sociétés cotées.

3 LE PANEL DES PME

Les PME sont définies¹ en France par les seuils suivants :

- niveau d'effectifs compris entre 10 et 250,
- chiffre d'affaires compris entre 2 et 50 M€ ou bilan compris entre 2 et 43 M€.

Les PME ainsi définies représentent 190 000 entreprises en France selon les statistiques de l'Insee au 1^{er} janvier 2010 dont la répartition par secteurs d'activités est la suivante :

Données nationales 2010 INSEE ²	Entreprises de 10 à 249 salariés	%
Au 1^{er} janvier 2010		
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	36 476	<i>19,10</i>
Construction	29 509	<i>15,45</i>
<i>Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles</i>	42 854	<i>22,44</i>
<i>Transports et entreposage</i>	10 964	<i>5,74</i>
<i>Hébergement et restauration</i>	14 870	<i>7,79</i>
Information et communication	6 521	<i>3,41</i>
Activités financières et d'assurance	4 278	<i>2,24</i>
Activités immobilières	2 823	<i>1,48</i>
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	27 537	<i>14,42</i>
Enseignement, santé humaine et action sociale	10 246	<i>5,36</i>
Autres activités de services	4 915	<i>2,57</i>
Total	190 993	100

1 La définition des PME au plan français et européen est présentée en annexe pages 88 à 89.

2 Entreprises selon l'activité et la forme juridique - Tableaux de l'Economie française - INSEE - Septembre 2011.

Quelle est la place des PME dans l'ensemble des entreprises, au plan national et en comparaison européenne ?

Le rapport annuel sur les PME européennes ¹ paru sur le site de la Commission Européenne en septembre 2011 présente et analyse les principales caractéristiques des PME européennes en 2010.

Les PME au sens européen correspondent aux :

- small : entreprises de 10 à 50 salariés et chiffre d'affaires compris entre 2 et 10 M€,
- medium : entreprises de 50 à 250 salariés et chiffre d'affaires compris entre 10 et 50 M€.

Ci-dessous un comparatif des données sur le nombre d'entreprises en France, en Allemagne et en Europe.

Catégorie	Nombre d'entreprises					
	France		Allemagne		Europe	
	Nombre	Poids en %	Nombre	Poids en %	Nombre	Poids en %
Micro	2 390 227	93,1	1 559 595	83,3	19 198 539	92,1
Small	148 990	5,8	258 391	13,8	1 378 401	6,6
Medium-sized	22 075	0,9	44 490	2,4	219 252	1,1
Sous total Small et Medium	171 065	6,7	302 881	16,2	1 597 653	7,7
Large	4 815	0,2	9 217	0,5	43 034	0,2
Total	2 566 107	100	1 871 693	100	20 839 226	100

Les micro-entreprises en France représentent 93,1% du total pour 92,1% en moyenne européenne mais 83,3% en Allemagne.

A l'inverse, les PME en France ne représentent que 6,7% du total pour 7,7% en moyenne européenne et 16,2% en Allemagne.

¹ «Are EU SMEs recovering from the crisis ? » - Annual report on EU Small and Medium sized enterprises 2010/2011, European Commission, DG-Enterprise, 2011.

3 LE PANEL DES PME

En termes d'effectifs, la situation comparée est la suivante :

Catégorie	Emplois - Effectifs					
	France		Allemagne		Europe	
	Nombre	Poids en %	Nombre	Poids en %	Nombre	Poids en %
Micro	3 531 217	24,3	4 307 401	19,3	38 905 519	29,8
Small	2 954 789	20,3	4 864 478	21,8	26 605 166	20,4
Medium-sized	2 286 346	15,7	4 444 863	19,9	21 950 107	16,8
Sous total Small et Medium	5 241 135	36,0	9 309 341	41,7	48 555 273	37,2
Large	5 755 612	39,6	8 729 597	39,1	43 257 098	33,1
Total	14 527 964	100	22 346 339	100	130 717 890	100

Le poids en termes d'effectifs salariés est bien évidemment inversement proportionnel et se répartit approximativement en :

- un tiers dans les Grandes Entreprises en moyenne européenne, et plutôt 40 % en France et en Allemagne,
- les autres 2/3 se répartissant par parts égales entre les micro, les small et les medium entreprises.

La valeur ajoutée totale des entreprises selon cette classification se répartit ainsi :

Catégorie	Valeur ajoutée totale					
	France		Allemagne		Europe	
	Billion	Poids en %	Billion	Poids en %	Billion	Poids en %
Micro	189	22,4	201	16,5	1 293	21,6
Small	160	18,9	212	17,3	1 132	18,9
Medium-sized	125	14,7	244	20,0	1 067	17,9
Sous total Small et Medium	285	33,6	456	37,3	2 199	36,8
Large	373	44,0	564	46,2	2 485	41,6
Total	846	100	1 221	100	5 978	100

Soit en valeur moyenne par entreprise :

Catégorie	Valeur ajoutée moyenne par entreprise en K€		
	France	Allemagne	Europe
Micro	79	129	67
Small	1 074	820	821
Medium-sized	5 663	5 484	4 867
Sous total Small et Medium	1 666	1 505	1 376
Large	77 466	61 191	57 745
Total	330	652	287

Ce dernier tableau est particulièrement intéressant dans le cadre de la présente étude.

Il en ressort qu'en termes de valeur ajoutée moyenne par entreprise :

- la France est sensiblement supérieure à la moyenne européenne : 330 K€ pour 287 K€,
- la France est très nettement inférieure à la moyenne allemande - quasiment la moitié : 330 K€ pour 652 K€,

Cette contre-performance est essentiellement le fait des micro-entreprises : 79 K€ pour 67 K€ en moyenne européenne mais 129 K€ pour les allemandes.

Les PME (small and medium) françaises en valeur ajoutée moyenne sont plutôt meilleures à la fois que les allemandes et que la moyenne européenne (1 666 K€ pour les français, 1 505 K€ pour les allemands et 1 376 K€ pour les européens),

Les « Large » (Grandes Entreprises) sont nettement au dessus de la moyenne européenne (77 M€ pour 57 M€) et des entreprises allemandes (77 M€ pour 61 M€).



LE PANEL DE L'ÉTUDE ATH

Les cabinets membres d'ATH accompagnent plus de 2 000 entreprises répondant aux critères français de la PME.

Sur cette base, ATH a pris en compte les sociétés : SA, SARL, SAS. Les entreprises individuelles présentant des règles spécifiques notamment au niveau de la répartition des bénéfices ou de la ventilation des impôts, n'ont pas été retenues.

Sur ce portefeuille global de 1 500 sociétés/PME, ont été également exclues car répondant à des critères particuliers :

- les sociétés financières et d'assurances,
- les activités liées à l'immobilier,
- les sociétés en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire,
- les sociétés présentant des spécificités trop marquées.

Le panel retenu par ATH, sur la base de ces critères, porte sur un échantillon de 450 sociétés soit environ 30% de son portefeuille. Les sociétés ont été étudiées sur les années 2009 et 2010.

RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ

Un classement par famille a été effectué en partant de la liste des sections de la nomenclature NAF révisée en 2008.

Ainsi ont été associées pour les activités ci-dessous les sections de la nomenclature NAF suivantes :

Activités	Nomenclature NAF révisée 2008
BTP - Construction	Section F - Construction
Commerce de détail	Section G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
Commerce de gros	
Hébergement - Restauration	Section I - Hébergement - Restauration
Industrie - Production	Section B - Industries extractives Section C - Industrie manufacturière Section D - Production et distribution d'eau, de gaz, de vapeur et d'air conditionné Section E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution

Activités	Nomenclature NAF révisée 2008
Services	Section J - Information et communication Section M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques Section N - Activités de services administratifs et de soutien Section O - Administration publique Section P - Enseignement Section Q - Santé humaine et action sociale Section R - Arts, spectacles et activités récréatives Section S - Autres activités de services Section T - Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre Section U - Activités extra-territoriales
Transports	Section H - Transports et entreposage

Les 445 sociétés du panel ATH se répartissent comme suit :

Activité	Nombre de sociétés	%	Données nationales 2010 INSEE ¹
BTP - Construction	59	13,3	15,45%
Commerce de détail	58	13,0	22,44%
Commerce de gros	94	21,1	
Hébergement - Restauration	13	2,9	7,79%
Industrie - Production	107	24,0	19,1%
Services	101	22,7	25,76%
Transports	13	2,9	5,74%
Activités financières et d'assurance	N/A	N/A	2,24%
Immobilier	N/A	N/A	1,48%
Total	445	100	100%

Le panel ATH apparaît globalement représentatif avec toutefois une sur-pondération pour le secteur du commerce et de l'industrie et une légère sous-représentation pour l'hébergement - restauration.

¹ Entreprises selon l'activité et la forme juridique - Tableaux de l'Economie française - INSEE - Septembre 2011.



LE PANEL DE L'ÉTUDE ATH

RÉPARTITION PAR STRUCTURE JURIDIQUE

Nature juridique	Nombre de sociétés	%
SA	74	16,6
SARL	62	13,9
SAS	309	69,4
Total de l'échantillon	445	100

RÉPARTITION PAR DATE DE CRÉATION

Au-delà des 5 ans, la société est en vitesse de croisière ; à moins de 5 ans, elle est en phase de démarrage.

Date de création	Nombre de sociétés	%
Plus de 5 ans d'expérience	419	94,2
Moins de 5 ans d'expérience	26	5,8
Total de l'échantillon	445	100

Les entreprises du panel ATH sont donc essentiellement des sociétés en « vitesse de croisière », qui ont donc une politique de répartition de la richesse produite indépendante des étapes de démarrage d'activité.

RÉPARTITION PAR NOMBRE D'ENTREPRISES EN TERMES DE CHIFFRES D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires	Nombre de sociétés		Variation 2010/2009	%	
	2010	2009		2010	2009
2 M€ < CA < 5 M€	173	182	-9	38,9	40,9
5 M€ < CA < 10 M€	146	142	+4	32,8	31,9
10 M€ < CA < 20 M€	70	69	+1	15,7	15,5
20 M€ < CA < 50 M€	56	52	+4	12,6	11,7
Total de l'échantillon	445			100%	

Le panel est assez stable entre 2009 et 2010 et se répartit en parts à peu près égales entre les 2 et 5 M€, les 5 et 10 M€ et les 10 et 50 M€.

RÉPARTITION PAR NOMBRE D'ENTREPRISES EN TERMES D'EFFECTIFS

Effectif	Nombre de sociétés		Variation 2010/2009	%		Données nationales 2010 INSEE ¹	
	2010	2009		2010	2009	Nbre	%
10 < Effectif < 20	123	120	+3	27,6	26,9	163 900	85,8
20 < Effectif < 50	209	221	-12	47,0	49,7		
50 < Effectif < 100	77	69	+8	17,3	15,5	27 093	14,2
100 < Effectif < 250	36	35	+1	8,1	7,9		
Total	445			100		190 993	100

Le panel se situe dans la tranche légèrement supérieure des PME par rapport à l'ensemble des PME françaises.

Les 445 sociétés du panel ATH représentent 19 002 salariés en 2010 pour 18 801 en 2009 soit une augmentation de 1,1%, information que nous mettons en perspective de la variation de la valeur ajoutée plus loin dans l'étude.

¹ Entreprises selon l'activité et la forme juridique - Tableaux de l'Economie française - INSEE - Septembre 2011.



LE PANEL DE L'ÉTUDE ATH

RÉPARTITION PAR RÉGION

Région	Nombre de sociétés	%	Données nationales 2007 INSEE ¹
Alsace	14	3,1	2,4%
Aquitaine	1	0,2	5,2%
Auvergne	9	2,0	2,0%
Basse Normandie	5	1,1	2,0%
Bourgogne	7	1,6	2,3%
Bretagne	5	1,1	4,3%
Centre	9	2,0	3,2%
Champagne-Ardenne	1	0,2	1,7%
Corse	1	0,2	0,7%
Franche-Comté	0	0	1,6%
Haute Normandie	4	0,9	2,1%
Ile-de-France	203	45,6	22,3%
Languedoc-Roussillon	29	6,5	4,6%
Limousin	1	0,2	1,1%
Lorraine	4	0,9	2,8%
Midi-Pyrénées	2	0,4	4,7%
Nord - Pas-de-Calais	6	1,3	4,3%
Pays de la Loire	10	2,2	4,6%
Picardie	13	2,9	2,1%
Poitou-Charentes	2	0,4	2,5%
Provence - Alpes - Côte d'Azur	19	4,3	9,8%
Rhône-Alpes	100	22,5	10,2%
Outre-Mer	0	0	3,5%
Total de l'échantillon	445	100%	100%

Le panel ATH est sur-représenté dans les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes, correspondant à la localisation prépondérante des cabinets membres dans ces régions.

¹ Source : Economie et Entreprises - Fiches thématiques - La France et ses régions - Insee Références - Édition 2010 - page 267

Avant d'aborder la répartition même de la valeur ajoutée du panel, une rapide analyse économique et financière est nécessaire pour appréhender les grandes valeurs des entreprises du panel et leurs évolutions sur les deux années et notamment :

- le chiffre d'affaires,
- la valeur ajoutée,
- le résultat d'exploitation,
- le résultat net comptable.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les sociétés du panel représentent, en 2010, un chiffre d'affaires cumulé de 4 milliards d'euros.

Le montant global du chiffre d'affaires des 190 000 PME, identifié par la DGCIS pour l'année 2010, ressort à 1 386,5 milliards d'euros.

Le panel représente donc environ 0,28% du chiffre d'affaires total de ce segment d'entreprises, ce qui apparaît cohérent par rapport au ratio du nombre d'entreprises traitées : $450/190\ 000 = 0,24\%$.

Secteurs d'activité	Somme des chiffres d'affaires en K€			
	2010	2009	Variation en K€	Variation en %
BTP - Construction	532 612	536 453	-3 842	-0,7 ↘
Commerce de détail	680 136	666 353	13 782	2,1
Commerce de gros	1 080 305	1 063 677	16 628	1,6
Hébergement - Restauration	70 919	64 705	6 214	9,6 ↗
Industrie - Production	1 099 608	1 079 677	19 931	1,8
Services	700 793	622 333	78 460	12,6 ↗
Transports	117 768	117 130	638	0,5
Total	4 282 141	4 150 330	131 811	3,2



ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Secteurs d'activité	Chiffre d'affaires moyen en K€			
	2010	2009	Variation en K€	Variation en %
BTP - Construction	9 027	9 092	-65	-0,7 ↘
Commerce de détail	11 726	11 489	238	2,1
Commerce de gros	11 493	11 316	177	1,6
Hébergement - Restauration	5 455	4 977	478	9,6 ↗
Industrie - Production	10 277	10 090	186	1,8
Services	6 939	6 162	777	12,6 ↗
Transports	9 059	9 010	49	0,5
Moyenne de l'échantillon	9 623	9 327	296	3,2

Banque de France – 3^{ème} trimestre 2011

Variation du CA des PME entre 2009 et 2010 = **+3,2%**

Banque de France – 3^{ème} trimestre 2010

Variation du CA des PME entre 2008 et 2009 = **-4,7%**

Le chiffre d'affaires des sociétés du panel a augmenté de 3,2%. La Banque de France¹ au 3^{ème} trimestre 2011 indique une variation de chiffre d'affaires de 3,2% pour les PME entre 2009 et 2010. Les entreprises du panel ATH sont donc conformes aux PME françaises pour ce qui concerne l'évolution de leurs activités.

Entre 2008 et 2009, les PME avaient vu leur chiffre d'affaires baisser de 4,7% (Banque de France du 3^{ème} trimestre 2010) en raison de la crise de 2008.

Les chiffres d'affaires de 2010 traduisent donc une amélioration par rapport à l'année 2009 qui avait été fortement impactée par la crise de fin 2008. Ce rebond de 3,2% peut être malgré tout considéré comme relativement modéré : il est probablement le signe d'un certain attentisme.

Il faut rappeler que les effectifs n'ont augmenté que de 1,1% (cf. page 25), il faut en déduire une amélioration de la rentabilité des entreprises du panel.

La médiane du chiffre d'affaires, toutes activités confondues, pour 2010 s'élève à 6 436 K€ pour 6 190 K€ en 2009 soit une augmentation de 3,97%, cohérente par rapport à la moyenne.

¹ Bulletin de la Banque de France - N° 185 - 3^{ème} trimestre 2011




Deux secteurs ont surperformé : celui de l'hébergement-restauration et celui des services.

Pour ces deux secteurs, on peut penser qu'ils ont été particulièrement sensibles à la crise de 2008 et que, par conséquent, le rebond de 2010 est plus marqué.

Pour ce qui concerne le secteur de l'hébergement-restauration, il a probablement également bénéficié de l'impact de la baisse de la TVA (du 1^{er} juillet 2009), ce qui lui a permis d'augmenter le volume de ses activités par la baisse des prix.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les résultats d'exploitation des sociétés du panel sont les suivants :

Secteurs d'activité	Somme des résultats d'exploitation en K€			
	2010	2009	Variation en K€	Variation en %
BTP - Construction	15 924	24 126	-8 202	-34,0 
Commerce de détail	12 183	12 992	-809	-6,2
Commerce de gros	47 363	42 915	4 448	10,4
Hébergement - Restauration	7 906	6 015	1 891	31,4
Industrie - Production	50 383	51 095	-712	-1,4
Services	42 406	29 147	13 260	45,5 
Transports	11 873	6 136	5 737	93,5 
Total de l'échantillon	188 038	172 426	15 612	9,1



ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Secteurs d'activité	Résultat d'exploitation moyen en K€			
	2010	2009	Variation en K€	Variation en %
BTP - Construction	270	409	-139	-34,0
Commerce de détail	210	224	-14	-6,2
Commerce de gros	504	457	47	10,4
Hébergement - Restauration	608	463	145	31,4
Industrie - Production	471	478	-7	-1,4
Services	420	289	131	45,5
Transports	913	472	441	93,5
Moyenne de l'échantillon	423	387	35	9,1

Le chiffre d'affaires global du panel a augmenté de 132 M€ (cf. page 27) et le résultat d'exploitation de 15 M€.

Le résultat d'exploitation a globalement augmenté de 9,1%, alors que l'activité n'a progressé que de 3%, ce qui traduit là aussi une amélioration de la rentabilité des entreprises concernées qui avaient pris, dès la fin 2008, les mesures d'adaptation nécessaires.

La moyenne générale des résultats d'exploitation s'élève pour 2010 à 423 K€ pour 387 K€ en 2009, la médiane s'élevant à 164 K€ en 2010 pour 169 K€ en 2009.

Cependant, il faut noter une relative hétérogénéité des secteurs car si les secteurs du transport, de l'hébergement-restauration et des services ont particulièrement performé, le secteur du BTP-Construction et de l'industrie sont en variation négative. Il faut sans doute voir là l'incidence de la crise de 2008 dont l'impact sur le carnet de commandes dans ces secteurs a une réactivité plus longue que dans les autres secteurs et pour lesquels la reprise ne s'est pas encore ressentie en 2010.

Ces évolutions, différenciées par secteur, du résultat d'exploitation sont d'ailleurs cohérentes par rapport aux évolutions différenciées du chiffre d'affaires (cf. page 28).

TAUX DE RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR CHIFFRE D'AFFAIRES

Secteurs d'activité	Taux de résultat d'exploitation par chiffre d'affaires		
	2010	2009	Variation
BTP - Construction	3,0	4,5	-1,5
Commerce de détail	1,8	1,9	-0,1
Commerce de gros	4,4	4,0	+0,4
Hébergement - Restauration	11,1	9,3	+1,8
Industrie - Production	4,6	4,7	-0,1
Services	6,1	4,7	+1,4
Transports	10,1	5,2	+4,9
Total de l'échantillon	4,4	4,2	+0,2 point

Ce tableau fait ressortir une stabilité entre les deux années mais une grande hétérogénéité des taux de résultat d'exploitation/chiffre d'affaires selon les secteurs. Ces taux traduisent les différences d'exploitation inhérentes aux activités.

Par ailleurs, les secteurs, tels que définis par l'Insee, regroupent parfois des activités qui elles-mêmes sont très spécifiques : ainsi, le secteur des transports, conformément à la catégorie Insee, comprend à la fois des transports routiers mais également des activités très spécifiques comme les remontées mécaniques de stations de sports d'hiver. Trois sociétés de remontées mécaniques sont comprises dans le panel. En excluant ces activités particulières, le taux de résultat d'exploitation/chiffre d'affaires du secteur des transports ressortirait à -1,1%.

Chiffre d'affaires	Taux de résultat d'exploitation par chiffre d'affaires		
	2010	2009	Variation
2 M€ < CA < 5 M€	2,6	2,4	+0,2
5 M€ < CA < 10 M€	4,3	5,1	-0,8
10 M€ < CA < 20 M€	5,8	2,3	+3,5
20 M€ < CA < 50 M€	4,2	5,3	-1,1
Total de l'échantillon	4,4	4,2	+0,2 point



ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Effectif	Taux de résultat d'exploitation par chiffre d'affaires		
	2010	2009	Variation
10 < effectif < 20	8,9	8,5	+0,4
20 < effectif < 50	4,3	3,7	+0,6
50 < effectif < 100	3,1	4,0	-0,9
100 < effectif < 250	3,2	2,5	+0,7
Total de l'échantillon	4,4	4,2	+0,2 point

Ces deux tableaux mis en parallèle montrent l'absence totale de corrélation entre la stratification par effectifs et la stratification par chiffres d'affaires. En effet, certaines entreprises petites en effectifs peuvent avoir une activité porteuse de richesses, de valeur ajoutée et de rentabilité. Et vice-versa.

RÉSULTAT NET COMPTABLE

Les résultats nets comptables des sociétés du panel sont les suivants :

Secteurs d'activité	Somme des résultats nets comptables en K€			
	2010	2009	Variation en K€	Variation en %
BTP - Construction	8 462	17 552	-9 090	-51,8
Commerce de détail	6 483	8 363	-1 880	-22,5
Commerce de gros	16 130	20 662	-4 532	-21,9
Hébergement - Restauration	3 866	2 698	1 168	43,3
Industrie - Production	39 291	28 874	10 417	36,1
Services	32 476	26 270	6 206	23,6
Transports	5 181	3 490	1 691	48,5
Moyenne de l'échantillon	111 889	107 909	3 980	3,7

Secteurs d'activité	Résultat net comptable moyen en K€			
	2010	2009	Variation en K€	Variation en %
BTP - Construction	143	297	-154	-51,8 ↘
Commerce de détail	112	144	-32	-22,5
Commerce de gros	172	220	-48	-21,9
Hébergement - Restauration	297	208	90	43,3 ↗
Industrie - Production	367	270	97	36,1
Services	322	260	61	23,6
Transports	399	268	130	48,5 ↗
Moyenne de l'échantillon	251	242	9	3,7

Le résultat net comptable des entreprises, résultant à la fois de l'exploitation mais également d'opérations financières et/ou exceptionnelles qui peuvent être très significatives, est en soi moins corrélé au secteur d'activité.

Il faut noter que si, globalement, le résultat d'exploitation des sociétés du panel a augmenté de 9,1%, le résultat net a lui progressé de 3,7%, ce qui traduit le résultat d'opérations financières et/ou exceptionnelles non liées mais dégradant largement la rentabilité globale.

La moyenne du résultat net comptable s'élève pour 2010 à 251 K€ pour 242 K€ en 2009 et la médiane du résultat net comptable moyen s'élève en 2010 à 119 K€ pour 126 K€ en 2009.



LA MÉTHODOLOGIE RETENUE

Les informations qui ont été analysées dans cette étude consacrée au partage de la valeur ajoutée et à la répartition des bénéfices proviennent des documents comptables et fiscaux des sociétés du panel qui ont été centralisées de manière complètement anonyme.

Les sources d'information retenues sont de quatre natures :

- le K-bis pour les données signalétiques des sociétés (structure juridique, date de création, département du siège social et secteur d'activité),
- les liasses fiscales 2010 et 2009 pour une grande majorité des informations,
- la balance générale en ce qui concerne l'intéressement et les primes sur résultat,
- le procès-verbal d'Assemblée Générale 2011 pour les dividendes versés au titre de 2010.

Les retraitements suivants sont apparus nécessaires :

- Retraitement des « *management fees* »

Dans le cas des filiales de groupes, l'information concernant le montant des « *management fees* » versés par la filiale à la société mère a été spécifiquement isolée quand ce montant des « *management fees* » a été identifié comme l'équivalent de salaires chargés pour la filiale ; en conséquence, ce montant a été retraité en salaires et charges sociales – cf. ci-après. Si ce retraitement n'était pas possible, l'entreprise n'a pas été retenue in fine dans le panel.

- Retraitement de la valeur ajoutée fiscale en valeur ajoutée économique

La liasse fiscale nous fournit les renseignements sur la valeur ajoutée fiscale.

Sur la base de cette valeur ajoutée fiscale, nous avons procédé aux retraitements suivants :

- déduction du montant des biens pris en location pour une durée supérieure à six mois ou en crédit-bail mobilier (montants qui ne sont pas pris en compte dans la valeur ajoutée fiscale),

- pour les filiales de groupes, intégration dans la valeur ajoutée du montant des « *management fees* » qui ont été considérés comme des salaires chargés et donc retraités au niveau des salaires et charges sociales – cf. ci-dessous.

- Retraitement des salaires et charges sociales

Les salaires ont été retraités en intégrant les « *management fees* » « déchargés » (ratio « Charges sociales/Salaires bruts » répartis entre les salaires et les « *management fees* »), les charges sociales ont été retraitées parallèlement.

Par ailleurs, ont été déduits certaines primes brutes liées aux résultats pour être traitées spécifiquement au niveau de la répartition de la valeur ajoutée comme un élément de la répartition du bénéfice.

De même, l'intéressement a été isolé pour être traité spécifiquement au niveau de la répartition de la valeur ajoutée comme un élément de la répartition du bénéfice.



L'analyse de la valeur ajoutée



L'ANALYSE DE LA VALEUR AJOUTÉE

« La valeur ajoutée (VA) mesure l'ensemble du revenu généré chaque année par l'activité productive. » (Rapport Cotis).

La valeur ajoutée traduit la création de richesses par l'entreprise du fait de son activité. Elle est un indicateur du poids économique des entreprises.

Elle est déterminée comme suit :

Valeur ajoutée = Production + Marge commerciale – Consommation en provenance des tiers.

Les consommations en provenance des tiers sont les achats de matières premières (+ ou - les variations de stocks) + les autres charges et charges externes.

L'évolution de la valeur ajoutée d'une année sur l'autre est en soi un indicateur de croissance.

Les résultats de l'étude sur le panel ATH sont les suivants :

Valeur ajoutée par type d'activité

Secteurs d'activité	Sommes des valeurs ajoutées en K€			
	2010	2009	Variation en K€	Variation en %
BTP - Construction	169 997	180 828	-10 831	-6,0
Commerce de détail	116 125	107 191	8 933	8,3
Commerce de gros	245 854	223 647	22 207	9,9
Hébergement - Restauration	40 367	35 859	4 508	12,6
Industrie - Production	366 601	367 016	-415	-0,1
Services	318 243	286 350	31 893	11,1
Transports	60 759	59 851	908	1,5
Total de l'échantillon	1 317 946	1 260 743	57 203	4,6

Secteurs d'activité	Valeur ajoutée moyenne en K€			
	2010	2009	Variation en K€	Variation en %
BTP - Construction	2 881	3 065	-184	-6,0 ↘
Commerce de détail	2 002	1 848	154	8,3
Commerce de gros	2 615	2 379	236	9,9
Hébergement - Restauration	3 105	2 758	347	12,6 ↗
Industrie - Production	3 426	3 430	-4	-0,1
Services	3 151	2 835	316	11,1 ↗
Transports	4 674	4 604	70	1,5
Moyenne de l'échantillon	2 962	2 833	129	4,6

La valeur ajoutée moyenne se situe entre 2 000 K€ (commerce de détail) et 3 500 K€ (industrie). Ces valeurs sont supérieures à la moyenne nationale et européenne (cf. page 21) car le panel ATH ne porte que sur des sociétés, les entreprises individuelles n'ayant pas été retenues.

La valeur ajoutée a donc augmenté globalement de 4,6% entre 2009 et 2010. Il faut encore rappeler que l'année 2009 faisant suite à la crise de 2008, l'année 2010 a probablement connu un effet de rebond.

Le chiffre d'affaires des entreprises du panel n'ayant augmenté que de 3,2%, ce ratio de 4,6% traduit une amélioration de la rentabilité des entreprises.

Taux de valeur ajoutée/chiffre d'affaires

Secteurs d'activité	Taux de valeur ajoutée en %			Données nationales DGCIS 2007
	2010	2009	Variation	
BTP - Construction	31,9	33,7	-1,8	32,6%
Commerce de détail	17,1	16,1	+1	13,7%
Commerce de gros	22,8	21,0	+1,8	
Hébergement - Restauration	56,9	55,4	+1,5	45,5%
Industrie - Production	33,3	34,0	-0,7	25,7%
Services	45,4	46,0	-0,6	50,2%
Transports	51,6	51,1	+0,5	31,0%
Total	30,8	30,4	+0,4 point	27%



L'ANALYSE DE LA VALEUR AJOUTÉE

Le rapprochement de la valeur ajoutée par rapport au chiffre d'affaires ou de production permet de mesurer la capacité de l'entreprise à produire de la richesse ; elle est valorisée par le taux de valeur ajoutée.

Le taux de valeur ajoutée - ratio valeur ajoutée/chiffre d'affaires - s'est amélioré de 0,4 point entre 2009 et 2010. Ce gain confirme l'amélioration de la marge et/ou la meilleure maîtrise des charges de structure.

Le taux de valeur ajoutée apparaît particulièrement élevé par rapport aux ratios nationaux pour le secteur des transports, « perturbé » dans notre échantillon par les entreprises de remontées mécaniques.

En excluant ces entreprises, le taux de valeur ajoutée/chiffre d'affaires du secteur des transports ressortirait à 36,6% en 2010 et 35,2% en 2009, plus conforme au ratio national.

Chiffre d'affaires	Taux de valeur ajoutée		
	2010	2009	Variation
2 M€ < CA < 5 M€	42,5	43,1	-0,6
5 M€ < CA < 10 M€	38,2	38,0	+0,2
10 M€ < CA < 20 M€	30,0	26,8	+3,2
20 M€ < CA < 50 M€	22,6	22,6	0
Total de l'échantillon	30,8	30,4	+0,4 point

Effectif	Taux de valeur ajoutée		
	2010	2009	Variation
10 < effectif < 20	33,4	29,8	+3,6
20 < effectif < 50	28,0	28,7	-0,7
50 < effectif < 100	33,0	31,9	+1,1
100 < effectif < 250	32,5	32,9	-0,4
Total de l'échantillon	30,8	30,4	+0,4 point

Comme précédemment, on retrouve l'impossibilité d'associer les données des strates d'effectifs à celles des strates de chiffres d'affaires. Les petites entreprises, en chiffre d'affaires, semblent particulièrement performantes par rapport aux plus grosses.

Valeur ajoutée moyenne par strate de chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée moyenne en K€			
	2010	2009	Variation en K€	Variation en %
2 M€ < CA < 5 M€	1 419	1 450	-31	-2,1
5 M€ < CA < 10 M€	2 721	2 724	-3	-0,1
10 M€ < CA < 20 M€	4 205	3 687	518	14,0 ↗
20 M€ < CA < 50 M€	6 798	6 839	-41	-0,6
Total de l'échantillon	2 962	2 833	129	4,6

Valeur ajoutée moyenne par strate d'effectifs

Effectif	Valeur ajoutée moyenne en K€			
	2010	2009	Variation en K€	Variation en %
10 < effectif < 20	1 551	1 379	172	12,5 ↗
20 < effectif < 50	2 455	2 401	54	2,2
50 < effectif < 100	4 145	4 112	33	0,8
100 < effectif < 250	8 196	8 027	169	2,1
Total de l'échantillon	2 962	2 833	129	4,6

Globalement la valeur ajoutée a progressé de 4,6% alors que le chiffre d'affaires a progressé de 3,2% ; ceci traduit un effort de rationalisation et donc un gain en productivité.

La moyenne de la valeur ajoutée retraitée s'élève pour 2010 à 2 962 K€ pour 2 833 K en 2009.



L'ANALYSE DE LA VALEUR AJOUTÉE

Banque de France – 3^{ème} trimestre 2011

Variation de la VA des PME entre 2009 et 2010

= +3,3%

Banque de France – 3^{ème} trimestre 2010

Variation de la VA des PME entre 2008 et 2009

= -3,5%

« Cette croissance faible de la valeur ajoutée est le premier facteur explicatif du manque de dynamisme des salaires » (Rapport Cotis).

Pour 2010, la plus petite valeur ajoutée est négative et est égale à -872 K€ tandis que la plus grande s'élève à 23 687 K€.

-4 147 K€ représente la valeur ajoutée retraitée la plus faible et 25 059 K€ la plus élevée pour 2009.

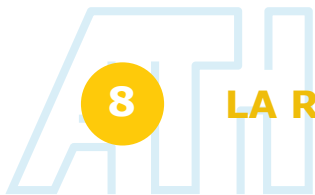
La médiane de la valeur ajoutée retraitée s'élève respectivement pour 2010 et 2009 à 2 098 K€ et 1 958 K€.

Le rapport Cotis rappelle que la croissance de la valeur ajoutée n'a jamais retrouvé le niveau qu'elle avait eu avant le premier choc pétrolier et qu'elle s'est stabilisée en moyenne autour de 2% par an.

Après avoir connu des taux de variation de plus de 8% dans les années 60, elle a chuté à -2% en 1975, est remontée à +4% en 1976 et se situe entre -1% et 4% depuis.



La répartition de la valeur ajoutée



LA RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

Cette richesse produite par les entreprises, mesurée à travers leur valeur ajoutée, doit rémunérer trois catégories « d'acteurs » :

- les salariés en rémunération de leur travail y compris les charges sociales analysées comme des rémunérations associées et/ou différées,
- l'Etat et les collectivités locales pour les impôts et taxes directement liés au fonctionnement,
- l'entreprise elle-même comprenant le coût des investissements et du financement de l'exploitation.

Le solde de la valeur ajoutée après rémunération de ces trois parties représente le bénéfice à partager entre :

- les salariés au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et de l'intéressement,
- l'Etat à travers l'impôt sur les bénéfices de l'entreprise (IS),
- les actionnaires par les dividendes,
- l'entreprise elle-même pour son auto-financement et son développement.

Cette partie de l'étude traite de la répartition de la valeur ajoutée entre les parties prenantes, le partage des bénéfices fera l'objet de la partie suivante (cf. page 61).

La répartition de la valeur ajoutée entre les parties prenantes a été réalisée, dans la présente étude, selon les clés de répartition suivantes :

- les salariés : salaires et charges sociales, hors primes directement liées aux résultats, hors intéressement, hors participation ; ce poste intègre également les « *management fees* » considérés comme des rémunérations facturées par les sociétés mères à leurs filiales,
- l'Etat et les collectivités locales : impôts et taxes hors IS,
- le coût des investissements et le coût financier du fonctionnement de l'entreprise : dotation aux amortissements, crédit-bail, frais financiers nets (versés moins reçus),



- le bénéfice à partager : résultat net comptable avant IS, participation, primes chargées sur résultat et intéressement,

- les « Autres éléments » calculés dans les tableaux ci-dessous sont calculés par différence entre le bénéfice à partager et les différentes valeurs réparties (impôt, salaires chargés, dotation et crédit-bail, coût financier).

Cette donnée appelée « Autres » peut comprendre des éléments tels que : résultat exceptionnel, dotation ou reprise sur provisions, éléments financiers hors intérêts. Quand le solde des postes constituant l'agrégat « Autres » est une charge nette, il apparaît dans le tableau ci-dessous en valeur positive. A contrario, quand le solde net est un produit, il apparaît en valeur négative.

LA RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

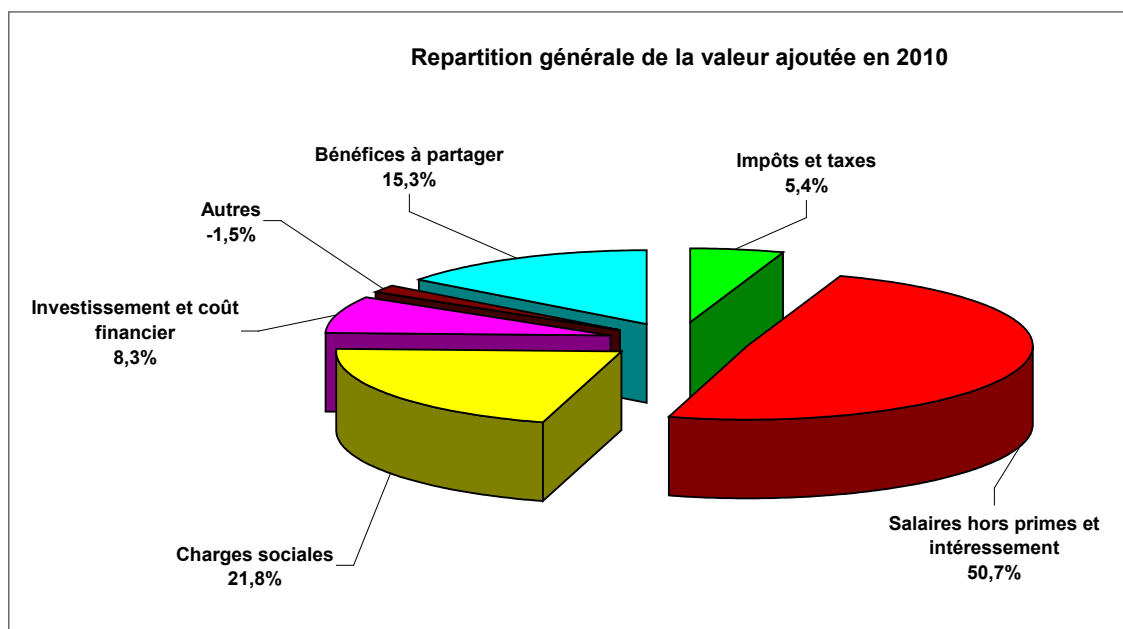
2010 en moyenne et %	Valeur ajoutée retraitée	SALARIES						ETAT						INVESTISSEMENT ET COUT FINANCIER						AUTRES		BÉNÉFI- CES À PARTA- GER	
		Salaires hors pri- mes et intéresse- ment		Charges sociales		To- tal		Impôts et taxes		Dotation aux amortis- sements		Crédit- bail		Coût financier du fonction- nement		To- tal		K€		%			
		K€	%	K€	%	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%			
BTP - Construction	2 881	1 531	53,1	794	27,5	80,7	112	3,9	119	4,1	51	1,8	1	0,0	5,9	-42	-1,5	316	11,0				
Commerce de détail	2 002	983	49,1	343	17,1	66,2	144	7,2	138	6,9	64	3,2	25	1,2	11,3	61	3,0	244	12,2				
Commerce de gros	2 615	1 190	45,5	511	19,6	65,1	133	5,1	92	3,5	48	1,8	36	1,4	6,7	204	7,8	402	15,4				
Hébergement Restauration	3 105	1 368	44,0	515	16,6	60,6	215	6,9	302	9,7	7	0,2	94	3,0	13,0	97	3,1	509	16,4				
Industrie - Production	3 426	1 707	49,8	744	21,7	71,5	193	5,6	192	5,6	67	2,0	36	1,1	8,6	-70	-2,0	556	16,2				
Services	3 151	1 792	56,9	746	23,7	80,6	151	4,8	178	5,7	22	0,7	23	0,7	7,1	-290	-9,2	529	16,8				
Transports	4 674	2 095	44,8	799	17,1	61,9	413	8,8	726	15,5	68	1,4	15	0,3	17,3	-300	-6,4	857	18,3				
Moyenne générale	2 962	1 501	50,7	645	21,8	72,5	161	5,4	170	5,7	48	1,6	28	0,9	8,3	-43	-1,5	452	15,3				
Répartition globale	100			72,5			5,4				8,3					-1,5		15,3					

LA RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

8

2009 en moyenne et %	Valeur ajoutée retraitée	SALARIES						ETAT						INVESTISSEMENT ET COUT FINANCIER						AUTRES		BÉNÉFI- CES À PARTA- GER	
		Salaires hors primes et intéresse- ment		Charges sociales		To- tal		Impôts et taxes		Dotation aux amortis- sements		Crédit- bail		Coût financier du fonc- tionne- ment		To- tal		K€	%	K€	%		
		K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%						
BTP - Construction	3 065	1 515	49,4	799	26,1	75,5	143	4,7	119	3,9	58	1,9	-12	-0,4	5,4	-91	-3,0	535	17,5				
Commerce de détail	1 848	959	51,9	328	17,8	69,7	151	8,2	141	7,6	60	3,3	19	1,0	11,9	-59	-3,2	248	13,4				
Commerce de gros	2 379	1 174	49,3	499	21,0	70,3	136	5,7	90	3,8	51	2,1	49	2,1	8,0	-46	-1,9	426	17,9				
Hébergement Restauration	2 758	1 234	44,7	453	16,4	61,2	244	8,8	280	10,2	5	0,2	108	3,9	14,3	78	2,8	356	12,9				
Industrie - Production	3 430	1 712	49,9	724	21,1	71,0	211	6,2	191	5,6	68	2,0	81	2,4	9,9	-43	-1,2	487	14,2				
Services	2 835	1 639	57,8	674	23,8	81,6	143	5,0	154	5,4	23	0,8	15	0,5	6,7	-263	-9,3	452	16,0				
Transports	4 604	2 216	48,1	817	17,7	65,9	455	9,9	745	16,2	119	2,6	58	1,3	20,0	-412	-8,9	605	13,2				
Moyenne générale	2 833	1 458	51,5	618	21,8	73,3	171	6,0	164	5,8	51	1,8	39	1,4	9,0	-109	-3,8	441	15,6				
Répartition globale	100	73,3						6,0						9,0						-3,8		15,6	

ANALYSE GLOBALE



L'analyse sur 2010 montre une répartition de la valeur ajoutée entre les cinq composantes retenues avec :

- une très nette prépondérance des salaires et charges sociales : 72,5%,
- la quote-part du bénéfice à partager : à hauteur de 15%,
- les charges et amortissements liés aux investissements : à hauteur de 8% à 9%,
- la part des impôts hors IS : à hauteur de 5% à 6%.

Le rapport Cotis relevait un taux moyen de 67% (dans les sociétés financières et non financières) de la valeur ajoutée consacrée à la rémunération du travail comprenant tous les versements directs et indirects versés aux salariés.

Il notait également une très grande hétérogénéité selon la taille des entreprises : « un quart consacrant aux salariés plus de 89% de leur valeur ajoutée ; à l'autre extrême, un autre quart y consacrant moins de 44%. Le taux relevé est de 56% dans les grandes entreprises. Mais il dépasse 73% dans la moitié de ces entreprises ».

Le rapport Cotis indique également une très grande stabilité dans cette part réservée à la masse salariale depuis les années 90, ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays et notamment l'Allemagne qui a vu la tendance marquée à la baisse.

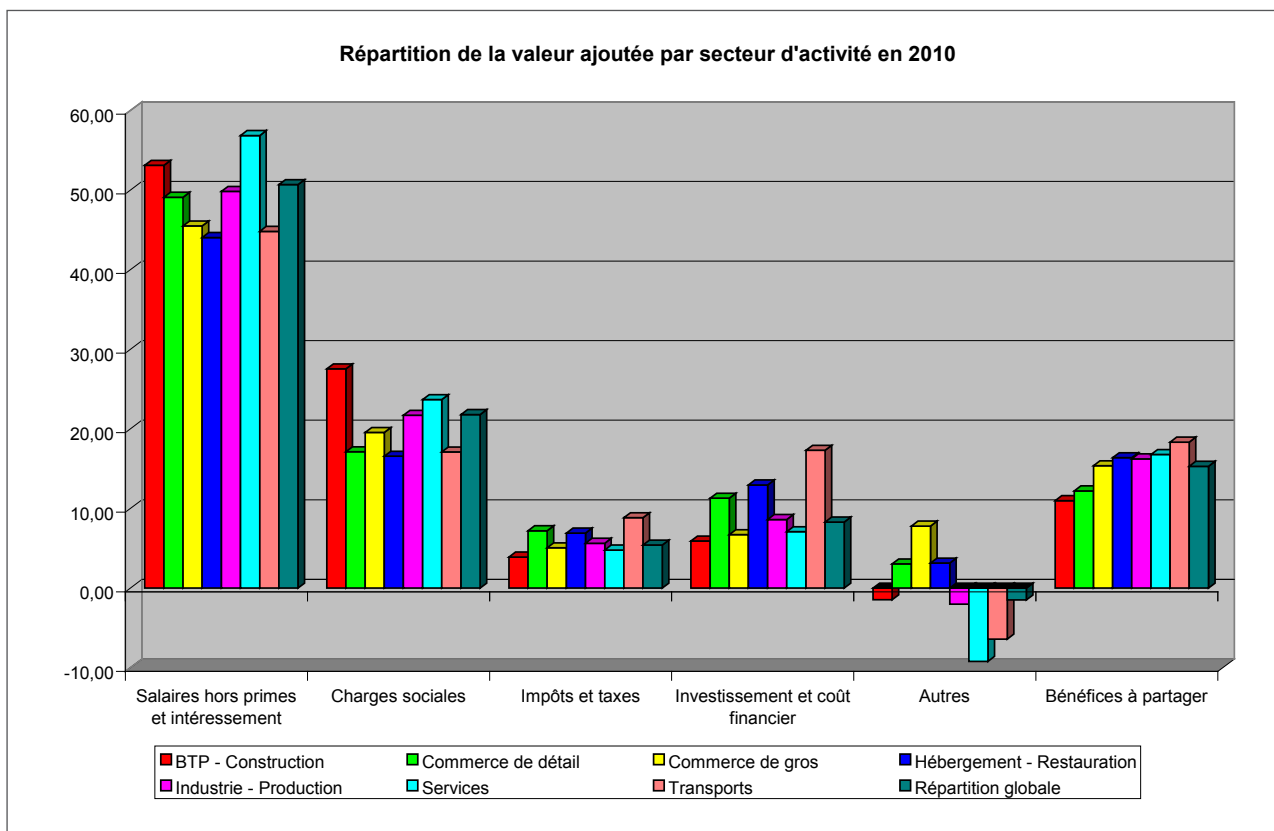
ÉVOLUTION ENTRE 2009 ET 2010

La comparaison entre 2009 et 2010 montre une relative stabilité avec :

- le poids global du coût du travail a baissé dans la répartition de la valeur ajoutée de 0,8 point passant de 73,3% à 72,5%,
- une légère diminution des salaires passant de 51,5% à 50,7% soit une baisse de 0,8 point et un poids relatif des charges sociales en augmentation passant de 42,38% des salaires bruts en 2009 à 42,97% en 2010,
- une stabilité du bénéfice à partager : à hauteur de 15 %,
- une légère baisse des charges et amortissements liés aux investissements passant de 9% à 8,3% ; la reconstitution du résultat et de la trésorerie en 2010 a fait baisser le coût financier pour chaque entreprise auquel s'ajoute la baisse du coût de l'argent : le taux Euribor est passé de 4,73% au 1^{er} janvier 2008 à 3,02% au 1^{er} janvier 2009 et à 1,25% au 1^{er} janvier 2010,
- la part des impôts hors IS en légère diminution passant de 6% à 5,4%, ce qui traduit notamment l'impact du passage de la taxe professionnelle à la contribution économique territoriale (CET).

En effet, un rapport d'information sur les prélèvements obligatoires et leur évolution, présenté par Nicole Bricq au Sénat, fin octobre 2011, indique que le remplacement de la taxe professionnelle par la CET a notamment bénéficié aux entreprises de taille intermédiaire (chiffre d'affaires compris entre 150 K€ et 3 M€) et plus particulièrement dans le secteur de l'industrie.

ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Le tableau ci-dessus fait apparaître l'hétérogénéité de la répartition de la valeur ajoutée en fonction de l'activité.

Il faut noter un coût du travail le plus élevé dans le secteur des services.

L'étude présente en annexe¹ l'analyse détaillée par secteur, étude qui sera pluri-annuelle et permettra à chaque société de se comparer par rapport aux entreprises du panel ATH.

¹ Cf. annexe pages 90 à 93.

Part de la masse salariale

Le taux moyen de 72,5% varie entre 60,6% pour l'hébergement - restauration et 80,7% pour le BTP - Construction.

	ATH	Cotis
BTP - Construction	80,7%	81%
Commerce de détail	66,2%	63%
Commerce de gros	65,1%	
Hébergement - Restauration	60,6%	
Industrie - Production	71,5%	62%
Services	80,6%	78%
Transports	61,9%	70%

Le panel ATH relève la même hétérogénéité selon les secteurs :

- un taux plus important pour les charges sociales dans le secteur BTP - Construction, dû aux cotisations spécifiques de la caisse du Bâtiment.

Part des impôts et taxes

La quote-part s'établit autour de la moyenne de 5,4% sans élément sectoriel marqué.

Part pour l'investissement

Il faut encore une fois noter le résultat sans doute atypique du secteur des transports avec notamment une part liée à l'investissement très importante (en raison des activités de remontées mécaniques incluses dans notre panel).

Mis à part ce secteur, deux secteurs sont supérieurs à la moyenne : le commerce de détail et l'hébergement - restauration en raison du coût d'acquisition du foncier et des fonds de commerce.

Pour 2010, la part du bénéfice à partager apparaît plus élevée dans les secteurs des services, transports et hébergement - restauration avec un taux de 17%.

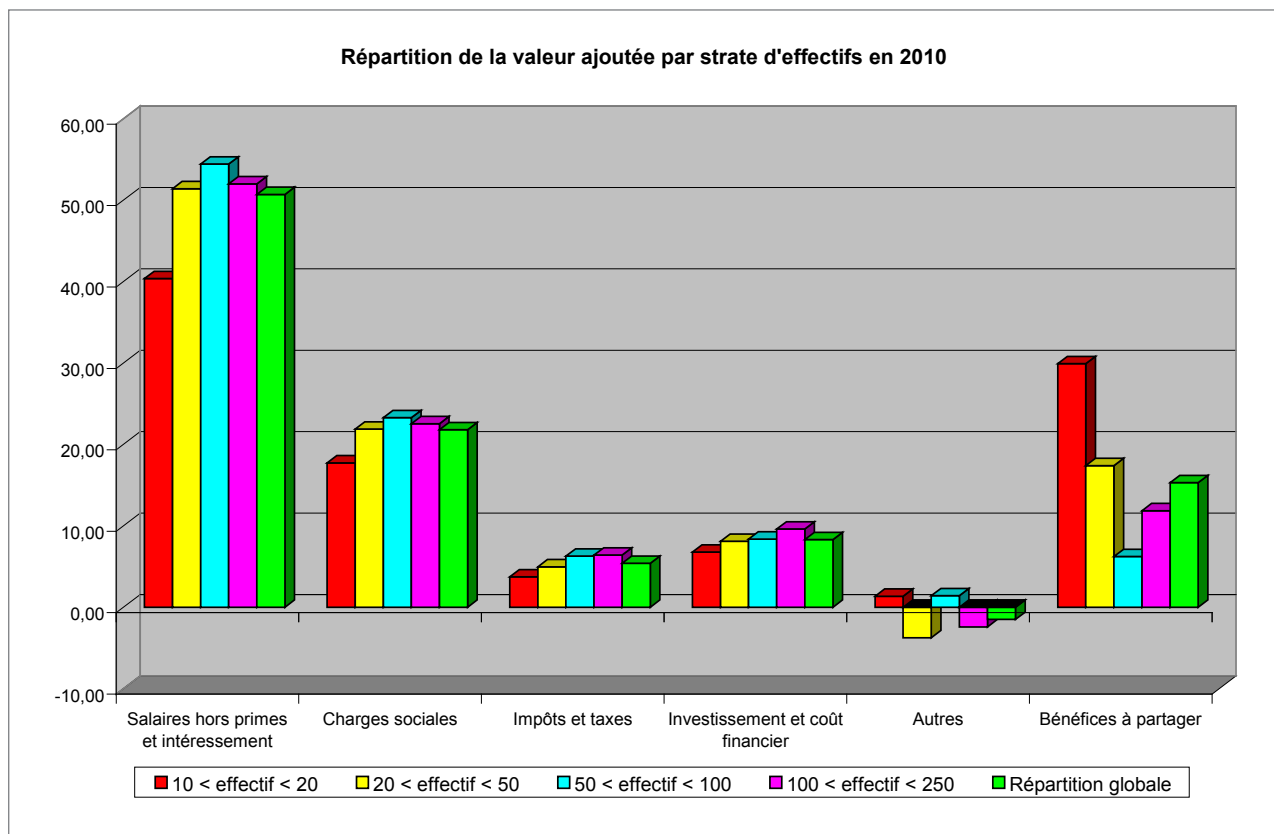
ANALYSE PAR STRATE D'EFFECTIFS

2010 en moyenne et %	Valeur ajoutée retrai- tée	SALARIES						ETAT		INVESTISSEMENT ET COUT FINANCIER						AUTRES		BÉNÉFI- CES À PARTA- GER			
		Salaires hors primes et intérésse- ment		Charges sociales		To- tal		Impôts et taxes		Dota- tion aux amorti- sse- ments		Crédit- bail		Coût fi- nancier du fonc- tionne- ment		To- tal		K€		%	
		K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
10 < effec- tif < 20	1 551	626	40,4	275	17,7	58,1	58	3,7	72	4,6	16	1,0	17	1,1	6,8	21	1,4	464	29,9		
20 < effec- tif < 50	2 455	1 262	51,4	537	21,9	73,3	122	5,0	134	5,5	46	1,9	19	0,8	8,1	-92	-3,7	427	17,4		
50 < effec- tif < 100	4 145	2 256	54,4	965	23,3	77,7	260	6,3	241	5,8	43	1,0	63	1,5	8,4	59	1,4	258	6,2		
100 < ef- fectif < 250	8 196	4 262	52,0	1 848	22,5	74,5	525	6,4	562	6,9	183	2,2	42	0,5	9,6	-198	-2,4	972	11,9		
Moyenne générale	2 962	1 501	50,7	645	21,8	72,5	161	5,4	170	5,7	48	1,6	28	0,9	8,3	-43	-1,5	452	15,3		
Réparti- tion globale	100			72,5			5,4				8,3					-1,5		15,3			

LA RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

8

2009 en moyenne et %	Valeur ajoutée retraitée		SALARIES						ETAT		INVESTISSEMENT ET COUT FINANCIER						AUTRES		BÉNÉFICES À PARTAGER	
	K€	%	Salaires hors primes et intéressement		Charges sociales		Total	Impôts et taxes		Dotation aux amortissements	Crédit-bail		Coût financier du fonctionnement		Total	K€	%	K€	%	
			K€	%	K€	%		K€	%		K€	%	K€	%						K€
10 < effectif < 20	1 379		587	42,6	250	18,1	60,7	64	4,6	57	4,1	16	1,2	17	1,2	6,5	-67	-4,9	456	33,1
20 < effectif < 50	2 401		1 236	51,5	525	21,9	73,3	131	5,5	128	5,3	48	2,0	24	1,0	8,3	-87	-3,6	396	16,5
50 < effectif < 100	4 112		2 234	54,3	936	22,8	77,1	289	7,0	263	6,4	55	1,3	63	1,5	9,3	-190	-4,6	413	10,0
100 < effectif < 250	8 027		4 321	53,8	1 846	23,0	76,8	555	6,9	561	7,0	189	2,4	113	1,4	10,8	-238	-3,0	730	9,1
Moyenne générale	2 833		1 458	51,5	618	21,8	73,3	171	6,0	164	5,8	51	1,8	39	1,4	9,0	-109	-3,8	441	15,6
Répartition globale	100				73,3			6,0				9,0					-3,8		15,6	



L'analyse par strate d'entreprises en fonction de leurs effectifs fait apparaître :

- une part des salaires et charges sociales directement proportionnelle à la taille des entreprises passant de 58% (pour les entreprises de moins de 20 salariés) à 77% (pour les entreprises de 50 à 100 salariés) avec une décroissance à 74,5% pour les entreprises de 100 à 250 salariés, due à :

- une sous-structuration des petites entreprises par rapport aux sociétés qui ont des effectifs plus importants dans les fonctions support,
- une adaptabilité plus forte des petites structures aux variations de leurs activités,
- un appel plus important à l'externalisation des services dans les petites entités,
- une rémunération des dirigeants/actionnaires, plus sous forme de dividendes que de salaires, dans les petites structures,

- une meilleure absorption des frais fixes pour les entreprises dont les effectifs sont compris entre 100 et 250 salariés.
- un rebond de la quote-part des impôts et taxes dû aux effets du seuil :
 - des 20 salariés : le taux des impôts et taxes passe de 3,7% à 5% (en 2010) et de 4,6% à 5,5% (en 2009).
- un rebond de la quote-part des charges sociales dû aux effets du seuil :
 - des 20 salariés : le taux des charges sociales passe de 17,7% à 21,9% (en 2010) et de 18,1% à 21,9% (en 2009).

Il en résulte un solde des bénéfices à partager plus important dans les petites structures (près de 30% de la valeur ajoutée) que dans les plus grandes (11,9%) en 2010 et de 33% pour les petites structures à 9,1% pour les plus grandes en 2009.



LA RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

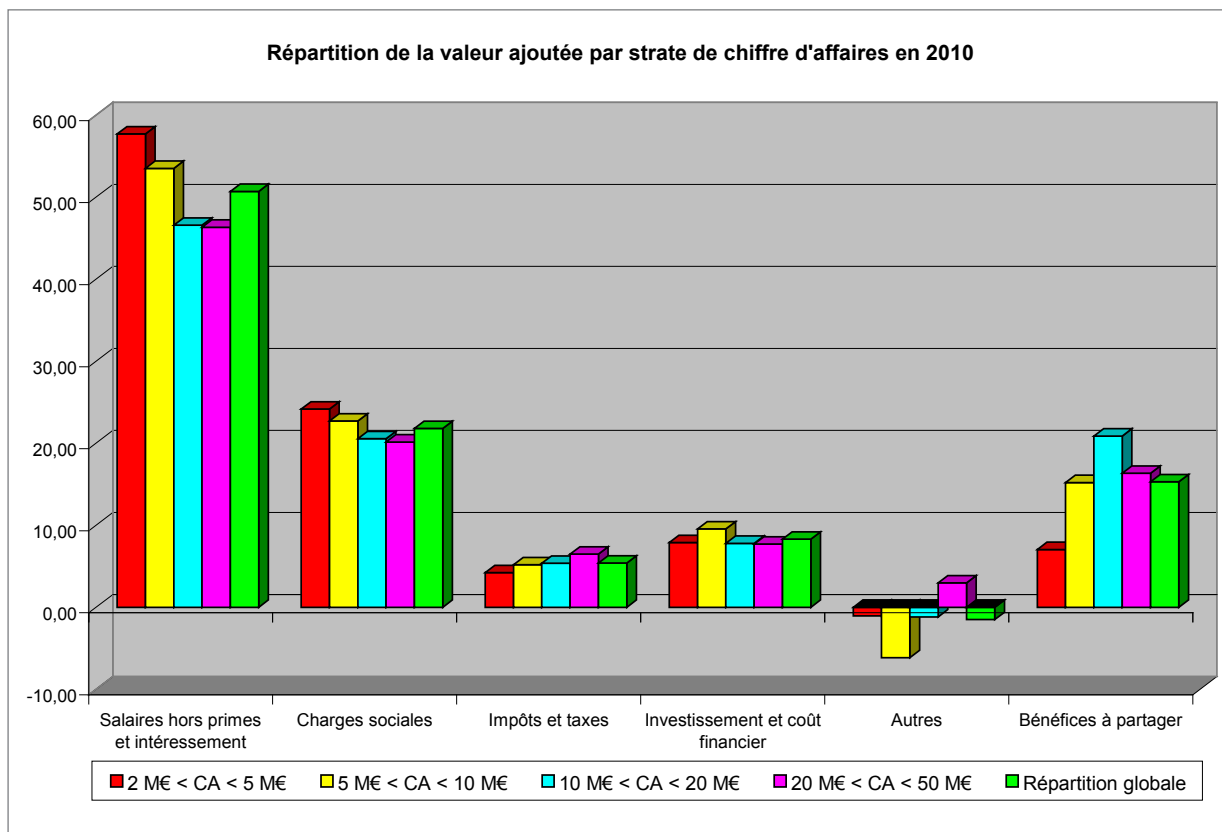
ANALYSE PAR STRATE DE CHIFFRES D'AFFAIRES

2010 en moyenne et %	Valeur ajou- tée retrait- tée	SALARIES						ETAT		INVESTISSEMENT ET COUT FINANCIER						AUTRES		BÉNÉFI- CES À PARTA- GER			
		Salaires hors primes et intéresse- ment		Charges sociales		To- tal		Impôts et taxes		Dota- tion aux amor- tisse- ments		Crédit- bail		Coût fi- nancier du fonc- tionne- ment		To- tal		K€		%	
		K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
2 M€ < CA < 5 M€	1 419	819	57,7	343	24,2	81,9	60	4,2	69	4,9	26	1,8	17	1,2	7,9	-15	-1,1	100	7,0		
5 M€ < CA < 10 M€	2 721	1 456	53,5	618	22,7	76,2	141	5,2	185	6,8	54	2,0	21	0,8	9,6	-167	-6,1	414	15,2		
10 M€ < CA < 20 M€	4 205	1 959	46,6	864	20,5	67,1	226	5,4	212	5,0	71	1,7	45	1,1	7,8	-49	-1,2	878	20,9		
20 M€ < CA < 50 M€	6 798	3 150	46,3	1 370	20,2	66,5	441	6,5	392	5,8	74	1,1	58	0,9	7,7	202	3,0	1 111	16,3		
Moyenne générale	2 962	1 501	50,7	645	21,8	72,5	161	5,4	170	5,7	48	1,6	28	0,9	8,3	-43	-1,5	452	15,3		
Réparti- tion globale	100			72,5			5,4				8,3					-1,5		15,3			

LA RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

8

2009 en moyenne et %	Valeur ajoutée re- traitee	SALARIES						ETAT		INVESTISSEMENT ET COUT FINANCIER						AUTRES		BÉNÉFI- CES À PARTA- GER			
		Salaires hors primes et intérresse- ment		Charges sociales		To- tal		Impôts et taxes		Dota- tion aux amorti- sse- ments		Crédit- bail		Coût fi- nancier du fonc- tionne- ment		To- tal					
		K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
2 M€ < CA < 5 M€	1 450	824	56,8	345	23,8	80,6	72	5,0	65	4,5	27	1,9	14	1,0	7,3	-20	-1,4	123	8,5		
5 M€ < CA < 10 M€	2 724	1 407	51,7	598	22,0	73,6	159	5,8	183	6,7	60	2,2	31	1,1	10,1	-217	-8,0	504	18,5		
10 M€ < CA < 20 M€	3 687	2 033	55,1	844	22,9	78,0	255	6,9	238	6,5	78	2,1	94	2,5	11,1	-121	-3,3	266	7,2		
20 M€ < CA < 50 M€	6 839	3 056	44,7	1 330	19,4	64,1	439	6,4	359	5,2	77	1,1	76	1,1	7,5	-114	-1,7	1 615	23,6		
Moyenne générale	2 833	1 458	51,5	618	21,8	73,3	171	6,0	164	5,8	51	1,8	39	1,4	9,0	-109	-3,8	441	15,6		
Réparti- tion globale	100	73,3						6,0		9,0						-3,8		15,6			



L'analyse par strate d'entreprises en fonction de leurs chiffres d'affaires est quasiment opposée à l'analyse par strate d'effectifs pour ce qui concerne les salaires et charges sociales et en conséquence pour ce qui concerne le bénéfice à partager.

Notre étude ne fait pas apparaître de corrélation entre les strates par effectifs et les strates par chiffres d'affaires sur notre panel, du fait du mix d'activités.

Le total des salaires et charges sociales représente :

- 81,9% de la valeur ajoutée pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 2 et 5M€, sociétés se situant prioritairement dans les secteurs des services et de l'hébergement-restauration, activités à forte main-d'oeuvre.

Le taux baisse ensuite régulièrement en fonction de la taille des entreprises :

- 76,2% de la valeur ajoutée pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 5 et 10 M€,
- 67,1% de la valeur ajoutée pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 10 et 20 M€,
- 66,5% de la valeur ajoutée pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 20 et 50 M€.

Dans les entreprises plus importantes, on atteint probablement un niveau dans lesquelles l'augmentation du chiffre d'affaires permet une meilleure absorption des frais de structure.



Le partage des bénéfices



LE PARTAGE DES BÉNÉFICES

La valeur ajoutée a été répartie entre les « acteurs » de l'entreprise : salariés, Etat (impôts courants) et entreprise (investissement et financement d'exploitation). Le solde représente le bénéfice que l'entreprise peut partager.

Cette partie de l'étude présente cette opération de partage des bénéfices (cf. ci-dessous) entre :

- les salariés qui perçoivent des primes sur résultat, de l'intéressement et de la participation,
- la part de l'Etat à travers l'IS,
- la part des actionnaires par les dividendes versés,
- le solde pour l'entreprise au titre de l'auto-financement.

N'ont été retenues, pour cette partie de l'étude, que les sociétés bénéficiaires qui sont les seules pour lesquelles l'analyse présente un intérêt.

2010 en moyenne et %	Bénéfices à partager	SALARIES								ETAT		ACTION- NAIRES		ENTREPRISE				
		Primes sur résultat chargées		intéres- sement		Partici- pation		Total		Impôt sur les sociétés		Dividendes au titre de l'exercice		Part entreprise				
		K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%			
BTP - Construction	523	31	6,0	13	2,4	23	4,3	12,7	157	30,0	408	77,9	-108	-20,6				
Commerce de détail	429	24	5,5	3	0,6	18	4,3	10,4	109	25,4	104	24,3	171	40,0				
Commerce de gros	772	49	6,3	8	1,1	19	2,5	10,0	220	28,5	277	35,8	199	25,7				
Hébergement Restauration	721	18	2,5	3	0,4	23	3,2	6,1	223	31,0	287	39,8	166	23,1				
Industrie - Production	860	56	6,5	11	1,2	24	2,8	10,6	166	19,3	212	24,7	391	45,4				
Services	1 064	112	10,5	12	1,1	27	2,5	14,2	180	16,9	249	23,4	484	45,5				
Transports	2 157	25	1,2	71	3,3	79	3,6	8,1	572	26,5	819	38,0	591	27,4				
Moyenne des sociétés bénéficiaires	803	56	7,0	11	1,4	24	3,0	11,3	182	22,7	260	32,4	270	33,6				
Répartition gé- nérale des entrepri- ses bénéficiaires en %	100	11,3														22,7	32,4	33,6
Moyenne de l'ensemble des entreprises	452																	

2009 en moyenne et %	Bénéfices à partager	SALARIES						ETAT		ACTION- NAIRES		ENTREPRI- SE				
		Primes sur résultat chargées		intéres- sement		Partici- pation		Total		Impôt sur les sociétés		Dividendes au titre de l'exercice		Part entreprise		
		K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	
BTP - Construction	719	48	6,7	16	2,2	31	4,3	200	27,9	469	65,2	-45	-6,3			
Commerce de détail	289	21	7,2	2	0,8	13	4,4	78	26,9	129	44,8	46	15,9			
Commerce de gros	676	37	5,5	8	1,2	14	2,1	205	30,4	374	55,4	36	5,4			
Hébergement - Restauration	526	17	3,1	4	0,8	6	1,1	157	29,9	263	50,0	79	15,0			
Industrie - Production	780	56	7,2	14	1,8	25	3,2	199	25,4	282	36,1	205	26,2			
Services	862	87	10,1	14	1,7	24	2,8	170	19,7	317	36,8	249	28,9			
Transports	1 883	8	0,4	69	3,7	58	3,1	412	21,9	701	37,2	637	33,8			
Moyenne des sociétés bénéficiaires	713	50	7,0	12	1,7	21	2,9	180	25,2	320	44,9	128	18,0			
Répartition géné- rale des entrepri- ses bénéficiaires en %	100	11,6											25,2	44,9	18,0	
Moyenne de l'ensemble des entreprises	441															

La moyenne du bénéfice à partager passe, pour l'année 2010, de 452 K€ pour l'ensemble des entreprises (cf. pages 63 à 64) à 803 K€ pour les entreprises bénéficiaires et de 441 K€ à 713 K€ pour l'année 2009.

Part pour les salariés

On peut constater une grande stabilité de la part réservée aux salariés au titre soit de primes, soit de la participation, soit de l'intéressement ; elle reste au niveau de 11% du total.

Vous évoquez les grandes entreprises. Fin août, vous avez décidé de limiter en montant la possibilité de report de leur déficit chaque année. Elles ont donc désormais un impôt minimal à payer si elles sont bénéficiaires. N'est-ce pas prendre le risque de freiner leur développement ?

« Dans une période de crise comme celle-ci, les Français n'accepteraient pas que les grandes entreprises affichent d'énormes bénéfices et ne contribuent pas à la réduction des déficits. Et puis nos grands groupes étaient nettement moins imposés que nos PME, notamment parce qu'ils pouvaient reporter leur déficit. »

Extrait de l'interview de Valérie Pécresse - SIC de novembre 2011.

Part pour l'Etat

Globalement, le taux d'impôt sur les sociétés ressort à moins de 33% car il tient compte notamment de la quote-part des bénéfices qui n'est soumise qu'à 15% sur une partie des bénéfices de certaines PME, des crédits d'impôts et des éventuelles imputations de déficits antérieurs. Ainsi, il est globalement de 23% en 2010 et de 25% en 2009.

La part réservée à l'Etat à travers l'impôt sur les sociétés est inférieure pour le secteur de l'industrie et des services ; il faut probablement y voir l'impact du Crédit Impôt Recherche (CIR) particulièrement utilisé dans ce type d'entités. Cette disposition est montée en puissance entre 2009 et 2010 avec la part d'IS passant de 25% à 19%.

Une étude de la Direction du Trésor, intitulée « *le taux de taxation implicite¹ des bénéfices en France* », publiée en juin 2011 et relayée par les Echos mentionne : « Au titre de 2007, le taux implicite varie de 39% pour les PME (de 10 à 249 salariés) à 19% pour les grandes entreprises (de 5 000 salariés et plus) [...]. Le taux implicite des micro-entreprises (de moins de 10 salariés) s'établit à 37% et celui des entreprises de taille intermédiaire (ETI) se situe, lui dans la moyenne, à 28% ». (Les Echos du 23 juin 2011)

¹ Les Echos du 23 juin 2011 : « Le taux implicite est un indicateur macro-économique, rappelle le Trésor : c'est le ratio entre les recettes d'impôt sur les sociétés perçues par l'Etat et son « assiette économique mesurée par l'excédent net d'exploitation » (valeur ajoutée dont sont déduits les rémunérations, les impôts sur la production et l'amortissement du capital physique) de l'ensemble des entreprises (non financières). »



LE PARTAGE DES BÉNÉFICES

Dividendes aux actionnaires

Globalement, la part attribuée aux actionnaires est passée de 44,9% en 2009 à 32,4% en 2010.

Il faut rappeler que la décision de verser les dividendes relatifs à un exercice est décidée lors du 2^{ème} trimestre de l'année suivante.

En conséquence, la base de dividendes relatifs à 2009 décidée au 2^{ème} trimestre 2010 peut traduire une confiance retrouvée suite à la crise ; à l'inverse, on peut probablement analyser la baisse de dividendes relatifs à l'exercice 2010 décidée au 2^{ème} trimestre 2011 comme un signe d'inquiétude vis-à-vis d'un avenir redevenu incertain.

L'analyse des distributions de dividendes dans les PME est particulièrement révélateur du « moral » des chefs d'entreprise car c'est en fait le seul levier sur lequel ils peuvent jouer quant au partage de leur bénéfice.

En raison d'une incertitude face à l'avenir, les dirigeants limitent le versement de leur dividende.

Il faut compléter cette présentation globale par une analyse d'opérations particulières à certaines sociétés.

Ainsi, certaines entreprises peuvent distribuer certaines années davantage que les résultats de l'exercice, en prélevant sur les réserves antérieures.

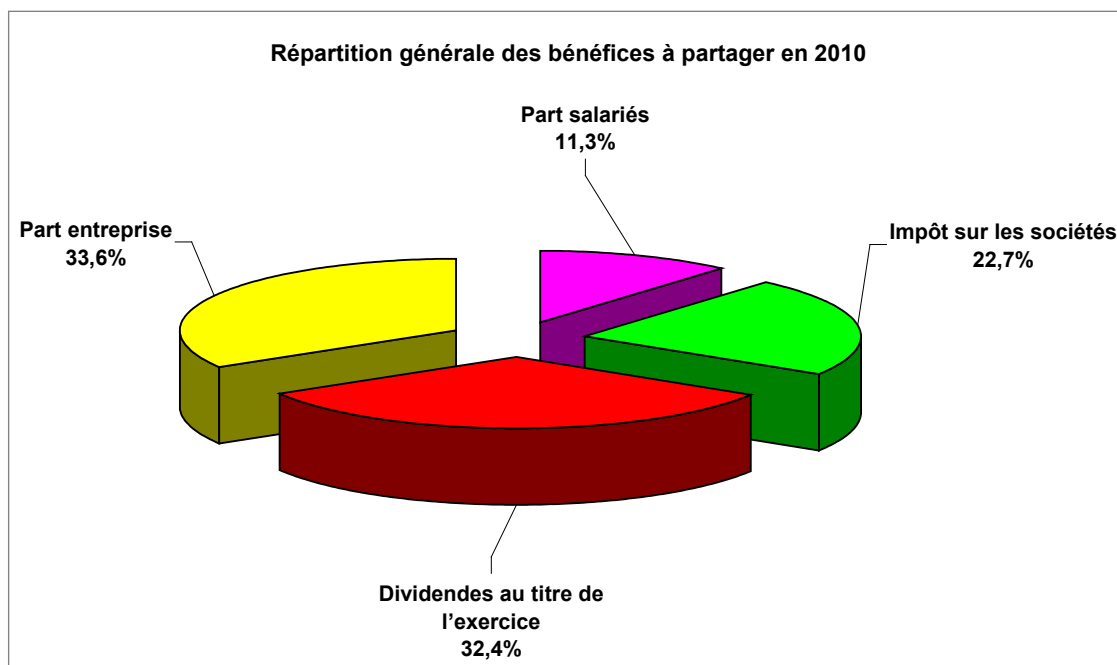
C'est notamment le cas dans le panel ATH d'entreprises dans le secteur BTP - Construction. Si l'on exclut ces cinq sociétés se trouvant dans cette situation, la part pour l'entreprise pour ce secteur serait pour 2010 de 61 K€ au lieu de -108 K€ et les dividendes de 114 K€ au lieu de 408 K€, ramenant ainsi le taux de la part pour les actionnaires de 72,9% à 28,5%.

Part consacrée à l'entreprise

Corrélativement, la part consacrée à l'entreprise s'en trouve confortée entre 2009 et 2010 passant de 18% à 34%.

La part consacrée à l'entreprise est passée globalement de 128 K€ de moyenne à 270 K€ ; cette augmentation s'explique par une baisse de 60 K€ versés au titre des dividendes cumulée à une hausse de 90 K€ qui proviennent de l'augmentation des résultats.

ANALYSE GLOBALE



LA RÈGLE DES TROIS TIERS

Le Président Sarkozy souhaitait, dans son discours de février 2009, appliquer la règle des « trois tiers » : « *un tiers pour les bénéfices aux salariés, un tiers aux actionnaires sous forme de dividendes et un tiers réinvestis dans l'entreprise pour financer son développement.* » (Le Monde du 13 mai 2009).

Cette approche consistait à raisonner après la part de l'Etat à travers l'IS. Pour faire les mêmes analyses dans notre étude, il faut donc raisonner sur le bénéfice à partager après IS.

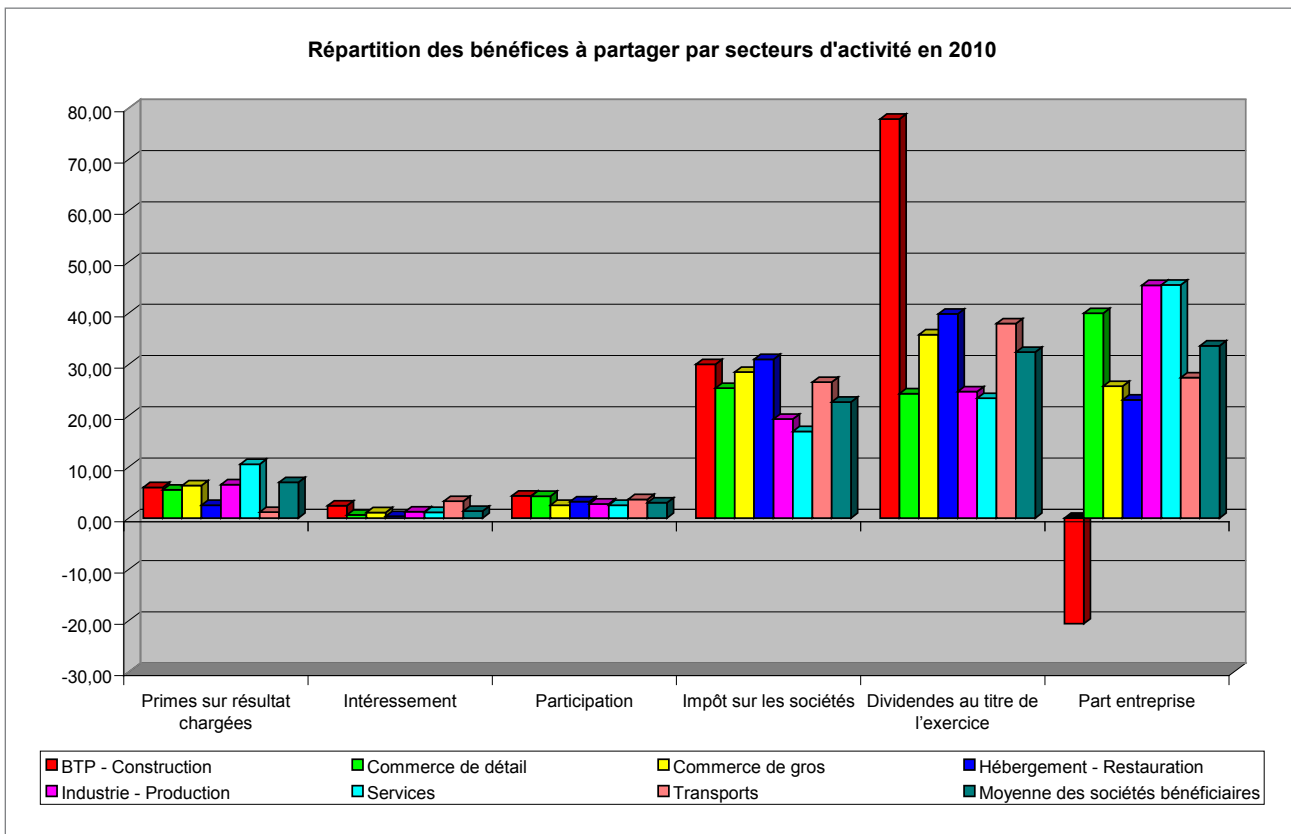
Globalement, la part après IS ressort à 803 K€ (moyenne des sociétés bénéficiaires) - 182 K€ (impôt sur les sociétés) = 621 K€.

La répartition est alors de :

- salariés : 15%,
- actionnaires : 42%,
- entreprise : 43%.

On constate que la règle des « trois tiers » est loin d'être appliquée tous secteurs d'activités confondus.

ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



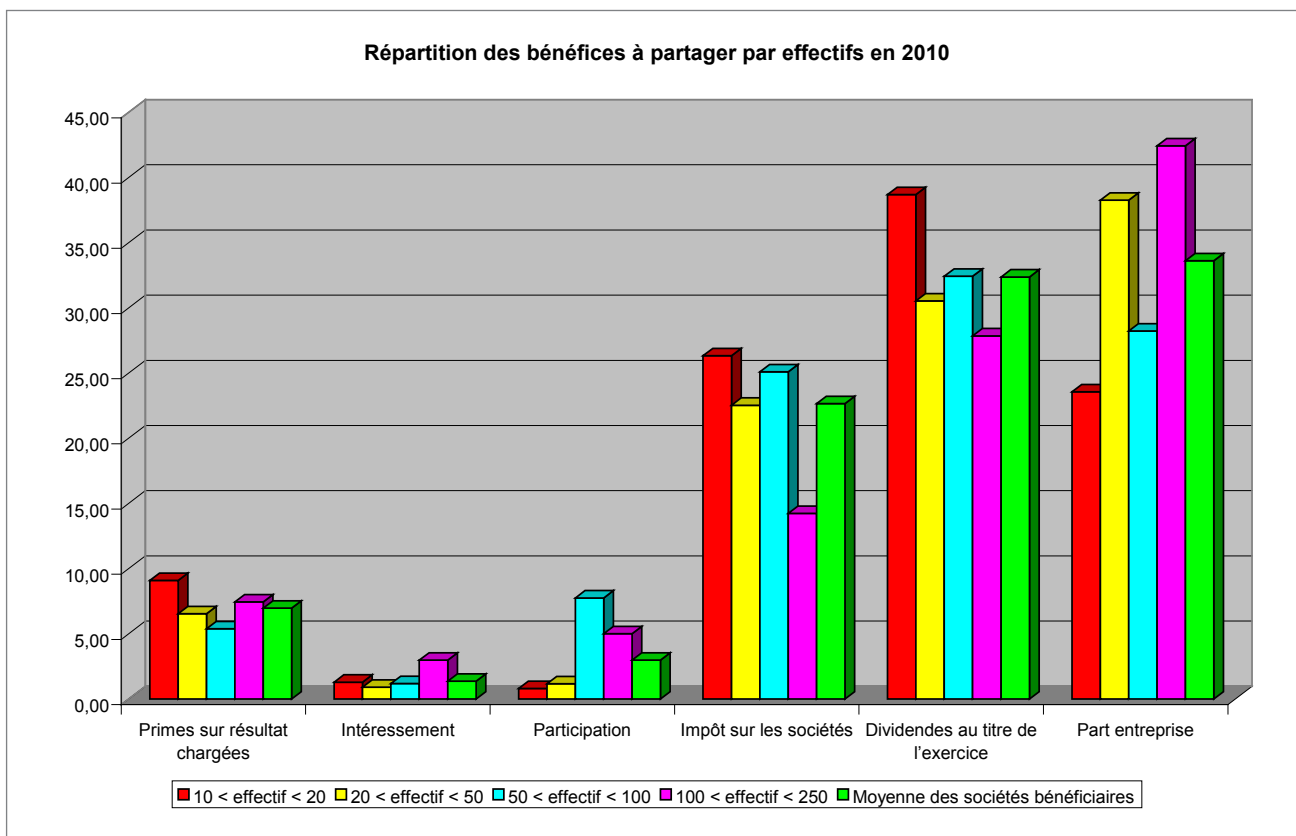
Il faut noter le taux atypique du secteur BTP - Construction dû aux cinq sociétés du panel qui ont distribué des dividendes en prélevant sur les réserves antérieures (cf. page 66).

ANALYSE PAR STRATE D'EFFECTIFS

2010 en moyenne et %	Bénéfices à partager		SALARIES						ETAT		ACTIONNAIRES		ENTREPRISE	
	Primes sur résultat chargées		intérèment		Participation		Total		Impôt sur les sociétés		Dividendes au titre de l'exercice		Part entreprise	
	K€	%	K€	%	K€	%	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€
10 < effectif < 20	615	9,1	8	1,3	5	0,8	11,2	162	26,3	238	38,7	145	23,6	
20 < effectif < 50	763	6,6	7	0,9	9	1,2	8,7	172	22,5	233	30,5	292	38,3	
50 < effectif < 100	928	5,4	11	1,2	72	7,8	14,3	233	25,1	301	32,4	262	28,2	
100 < effectif < 250	1 475	7,5	44	3,0	74	5,0	15,5	210	14,2	411	27,9	626	42,4	
Moyenne des sociétés bénéficiaires	803	7,0	11	1,4	24	3,0	11,3	182	22,7	260	32,4	270	33,6	
Répartition générale des entreprises bénéficiaires	100		11,3					22,7		32,4		33,6		
Moyenne de l'ensemble des entreprises	452	10,6	8	1,8	19	4,2	16,6	126	27,9	201	44,5	51	11,3	

2009
en moyenne
et %

Bénéfices à partager	SALARIES										ETAT	ACTION-NAIRES		ENTREPRISE	
	Primes sur résultat chargées		Intéressement		Participation		Total		Impôt sur les sociétés			Dividendes au titre de l'exercice		Part entreprise	
	K€	%	K€	%	K€	%	%	K€	%	K€		%	K€	%	
10 < effectif < 20	615	8,0	6	1,0	5	0,8	9,8	184	29,9	212	34,5	160	26,0		
20 < effectif < 50	692	6,2	9	1,3	6	0,9	8,4	165	23,8	332	48,0	137	19,8		
50 < effectif < 100	771	6,0	8	1,0	64	8,3	15,3	208	27,0	392	50,8	54	7,0		
100 < effectif < 250	1 080	9,4	68	6,3	95	8,8	24,5	207	19,2	508	47,0	99	9,2		
Moyenne des sociétés bénéficiaires	713	7,0	12	1,7	21	2,9	11,6	180	25,2	320	44,9	128	18,0		
Répartition générale des entreprises bénéficiaires	100		11,6					25,2		44,9		18,0			
Moyenne de l'ensemble des entreprises	441	9,5	10	2,3	17	3,9	15,6	130	29,5	252	57,1	-8	-1,8		



Part pour les salariés

La présente étude a considéré l'intéressement et la participation comme des éléments de partage des bénéfices alors que la comptabilité nationale incorpore ces deux données à la masse salariale, les intègre comme une composante de la rémunération du travail.

Il faut en premier lieu noter le très net effet du seuil de plus de 50 salariés qui déclenche l'obligation de la participation.

Ces tableaux montrent que dès lors qu'elle n'est pas obligatoire (entreprises dont les effectifs sont inférieurs à 50), la participation aux résultats de l'entreprise est très peu pratiquée. Les rares cas où la participation est pratiquée pour des sociétés de moins de 50 salariés correspondent :

- soit à des filiales de groupe,
- soit à des sociétés qui, ayant été dans l'obligation d'en faire bénéficier leurs salariés, lors d'années précédentes, l'ont maintenue.



LE PARTAGE DES BÉNÉFICES

En dehors de ces cas très précis, seules les sociétés qui sont dans l'obligation de le faire disposent d'une participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise.

Le dispositif de l'intéressement est quant à lui facultatif. On peut constater qu'il est d'ailleurs peu utilisé notamment dans les petites structures puisqu'il ne représente que 1,7% à 1,4% de l'affectation du bénéfice à partager.

Le total participation plus intéressement passe de 2 à 8% selon les strates d'effectifs et représente, toutes tailles d'entreprises confondues, 4,4% à 4,6% de la répartition du bénéfice.

Le rapport Cotis signale également la place réduite consacrée à l'intéressement et à la participation à hauteur de 1,5 point de la valeur ajoutée, mais part croissante depuis les années 1990 où elle n'en représentait que 0,5%.

La présente étude confirme cette tendance à une légère croissance de ces deux composantes qui représentent 4,4%.

$$RSP = \frac{1}{2}(B - 5\%C) \times \left(\frac{S}{VA}\right)$$

Les agrégats économiques qui rentrent dans le calcul de la participation sont tellement disparates et nombreux qu'ils rendent le dispositif illisible notamment en termes de comparaisons inter-entreprises.

Pour les entreprises comprises entre 100 et 250 salariés, la moyenne du bénéfice à partager est passée de 1 080 K€ à 1 475 K€ soit une augmentation de 36% alors que la part de l'intéressement et de la participation a baissé de 28%.

Il n'y a donc aucune corrélation évidente entre ces montants de participations aux bénéfices de l'entreprise et la performance réelle de l'entreprise. Ces constats peuvent parfois rendre le dispositif incompréhensible notamment pour les salariés bénéficiaires.

Proposition de Laurence Parisot¹

« Il y a une piste sur laquelle nous travaillons continuellement qui est celle de la participation et de l'intéressement [...] »

¹ Point presse de Mme Laurence Parisot, Présidente du MEDEF, sur la situation économique et sociale, les rémunérations et le partage de la valeur ajoutée, 12 mai 2009.

Il conviendrait notamment pour les plus petites PME, mais on peut le penser peut-être pour toutes les entreprises jusqu'à 250 salariés, de simplifier en fusionnant les deux dispositifs qui existent aujourd'hui : celui de la participation et celui de l'intéressement.

L'intérêt de la fusion est de permettre une plus grande mise en place encore de ces dispositifs parce que [...] les mécaniques techniques, comptables, fiscales sont tellement complexes mais aussi tellement différentes entre un mécanisme et un autre que bien souvent, telle entreprise qui a déjà mis en place un des dispositifs ne cherche pas à travailler sur l'autre, et réciproquement ».

Part de l'Etat

La moyenne de la part réservée à l'Etat couvre des situations très diversifiées dues notamment à des régimes fiscaux très particuliers.

On constate notamment un taux nettement inférieur de la part de l'Etat pour la strate des plus grandes sociétés : de 100 à 250 salariés. On peut y voir là un effet de plusieurs phénomènes :

- l'utilisation du Crédit Impôt Recherche, déjà signalé,
- l'utilisation du « carry back » et des déficits antérieurs,
- la non-imposition des dividendes reçus,
- la reprise de provisions non imposables, les provisions constituées lors des exercices précédents n'ayant pas été imposées (exemple : provision pour restructuration).

Part de l'entreprise

La part de l'entreprise, résultante des calculs précédents, ressort en conséquence à un niveau plus élevé dans les strates d'effectifs plus importantes que dans les plus petites.

ANALYSE PAR STRATE DE CHIFFRES D'AFFAIRES

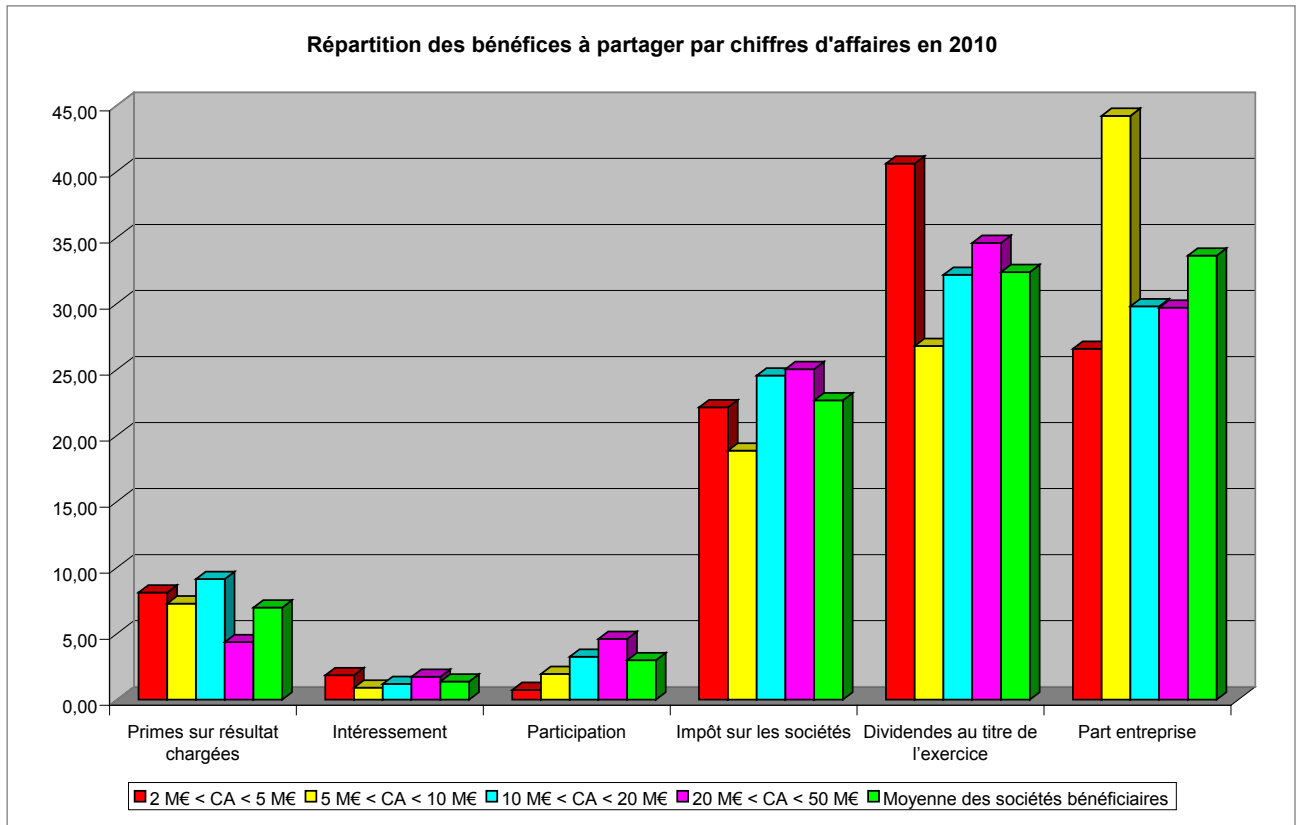
2010 en moyenne et %	Bénéfices à partager K€	SALARIES								ETAT		ACTION- NAIRES		ENTREPRISE			
		Primes sur résultat chargées		intéres- sement		Partici- pation		Total		Impôt sur les sociétés		Dividendes au titre de l'exercice		Part entreprise			
		K€	%	K€	%	K€	%	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	
2 M€ < CA < 5 M€	271	22	8,1	5	1,8	2	0,7	10,7	60	22,1	110	40,6	72	26,6			
5 M€ < CA < 10 M€	769	56	7,3	7	0,9	15	2,0	10,1	145	18,9	206	26,8	340	44,2			
10 M€ < CA < 20 M€	1 259	115	9,1	15	1,2	41	3,3	13,6	309	24,5	405	32,2	375	29,8			
20 M€ < CA < 50 M€	1 674	73	4,4	29	1,7	77	4,6	10,7	419	25,0	579	34,6	497	29,7			
Moyenne des sociétés bénéficiaires	803	56	7,0	11	1,4	24	3,0	11,3	182	22,7	260	32,4	270	33,6			
Répartition géné- rale des entrepri- ses bénéficiaires	100	11,3														32,4	33,6
Moyenne de l'ensemble des entreprises	452	48	10,6	8	1,8	19	4,2	16,6	126	27,9	201	44,5	51	11,3			

LE PARTAGE DES BÉNÉFICES

9

2009
en moyenne
et %

	Bénéfices à partager		SALARIES								ETAT		ACTIONNAIRES		ENTREPRISE	
	K€	%	Primes sur résultat chargées		Intéressement		Participation		Total		Impôt sur les sociétés		Dividendes au titre de l'exercice		Part entreprise	
			K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%
2 M€ < CA < 5 M€	295	7,5	22	4	2	0,7	4	1,4	2	0,7	69	23,4	122	41,4	75	25,4
5 M€ < CA < 10 M€	757	6,6	50	10	20	2,6	10	1,3	20	2,6	168	22,2	333	44,0	176	23,2
10 M€ < CA < 20 M€	673	13,7	92	11	20	3,0	11	1,6	20	3,0	199	29,6	474	70,4	-124	-18,4
20 M€ < CA < 50 M€	1 894	4,1	78	45	82	4,3	45	2,4	82	4,3	514	27,1	685	36,2	492	26,0
Moyenne des sociétés bénéficiaires	713	7,0	50	12	21	2,9	12	1,7	21	2,9	180	25,2	320	44,9	128	18,0
Répartition générale des entreprises bénéficiaires	100		11,6								25,2		44,9		18,0	
Moyenne de l'ensemble des entreprises	441	9,5	42	10	17	3,9	10	2,3	17	3,9	130	29,5	252	57,1	-8	-1,8



PME-CGPME

Moyenne des rémunérations des dirigeants de PME = 61 K€

« Observatoire ATH - Zoom sur les rémunérations des dirigeants » (Etude 2011).

L'analyse par strate de chiffres d'affaires est surtout révélatrice au niveau du versement des dividendes plus important dans les petites strates.

Interviennent ici des questions d'optimisation fiscale, de gestion de trésorerie et parfois de projet personnel du dirigeant.

Dans les petites structures, la part de la rémunération fixe du dirigeant est généralement plus faible que dans les grandes structures.

La part variable est souvent versée sous forme de dividendes directement liés au résultat de l'entreprise.



Le partage de la valeur ajoutée et des bénéfices



LE PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DES BÉNÉFICES

Cette partie de l'étude présente, pour les entreprises bénéficiaires, un cumul des deux approches précédentes, à savoir :

- la répartition de la valeur ajoutée,
- le partage des bénéfices.

Elle présente donc l'ensemble de la répartition de la valeur ajoutée jusqu'aux bénéfices distribués qui sont attribués aux parties prenantes : les salariés, l'Etat, les actionnaires et l'entreprise.

La part des salariés reprend les données suivantes : salaires, charges sociales, primes chargées, intéressement, participation.

La part des contributions fiscales et sociales : impôts et taxes, IS.

La part des actionnaires correspond aux dividendes versés au titre de l'exercice.

La part de l'entreprise est la résultante des répartitions précédentes.

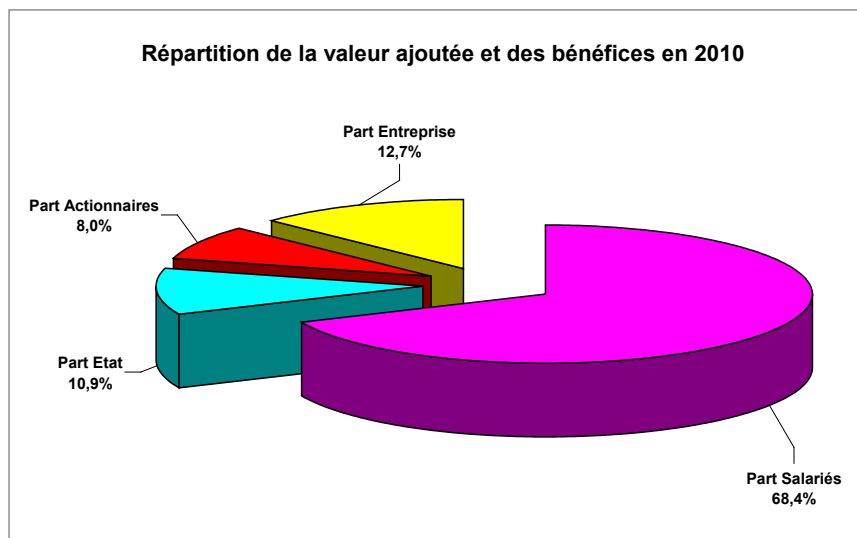
LE PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DES BÉNÉFICES

10

2010 en moyenne et %	Part salariés		Part Etat		Part actionnaires		Part entreprise		Total de la valeur ajoutée
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	
BTP - Construction	2 361	78,4	269	8,9	408	13,5	-27	-0,9	3 011
Commerce de détail	1 422	65,2	264	12,1	104	4,8	391	17,9	2 180
Commerce de gros	1 844	62,8	356	12,1	277	9,4	459	15,7	2 936
Hébergement - restauration	2 007	58,9	456	13,4	287	8,4	660	19,4	3 410
Industrie - Production	2 656	69,8	370	9,7	212	5,6	567	14,9	3 806
Services	2 506	72,9	339	9,9	249	7,2	342	10,0	3 436
Transports	3 015	49,1	1 132	18,4	819	13,3	1 171	19,1	6 136
Total	2 218	68,4	352	10,9	260	8,0	411	12,7	3 241
Croissance en %		4,3		-1,4		-18,7		58,7	5,8

	Part salariés		Part Etat		Part actionnaires		Part entreprise		Total de la valeur ajoutée
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	
2009 en moyenne et %									
BTP - Construction	2 354	74,9	340	10,8	469	14,9	-19	-0,6	3 143
Commerce de détail	1 351	69,7	238	12,3	129	6,7	221	11,4	1 939
Commerce de gros	1 802	66,5	339	12,5	374	13,8	197	7,3	2 712
Hébergement - restauration	1 872	60,3	424	13,7	263	8,5	547	17,6	3 107
Industrie - Production	2 582	68,0	415	10,9	282	7,4	515	13,6	3 794
Services	2 280	75,7	319	10,6	317	10,5	94	3,1	3 010
Transports	2 966	51,7	1 023	17,8	701	12,2	1 052	18,3	5 741
Total	2 127	69,4	357	11,7	320	10,4	259	8,5	3 063

ANALYSE GLOBALE



Globalement la répartition de la valeur ajoutée jusqu'aux bénéfices distribués se décompose en :

- 2/3 pour les salariés,
- 1/3 pour les trois autres « acteurs » : Etat, actionnaires, entreprise.

ÉVOLUTION ENTRE 2009 ET 2010

La part pour les salariés est passée de 69,4% à 68,4%, ce qui traduit l'effort sur la productivité des entreprises, précédemment signalé, tout en précisant qu'en valeur absolue elle a progressé de 4,3%.

La part réservée à l'Etat a diminué de 11,7% à 10,9% : cette baisse correspond à l'impact conjugué du remplacement de la taxe professionnelle par la CET et du développement du Crédit Impôt Recherche pour certaines entités.

Le montant des dividendes perçus par les actionnaires est également en baisse de 10,4% à 8%. Il faut rappeler que la décision de verser des dividendes est arrêtée en général au 2^{ème} trimestre de chaque année sur la base des résultats de l'exercice précédent. Cette diminution des dividendes versés au cours du 2^{ème} trimestre 2011 au titre de l'exercice 2010 pourrait traduire une certaine inquiétude ou une certaine prudence de la part des dirigeants dans un contexte économique non stabilisé.



LE PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DES BÉNÉFICES

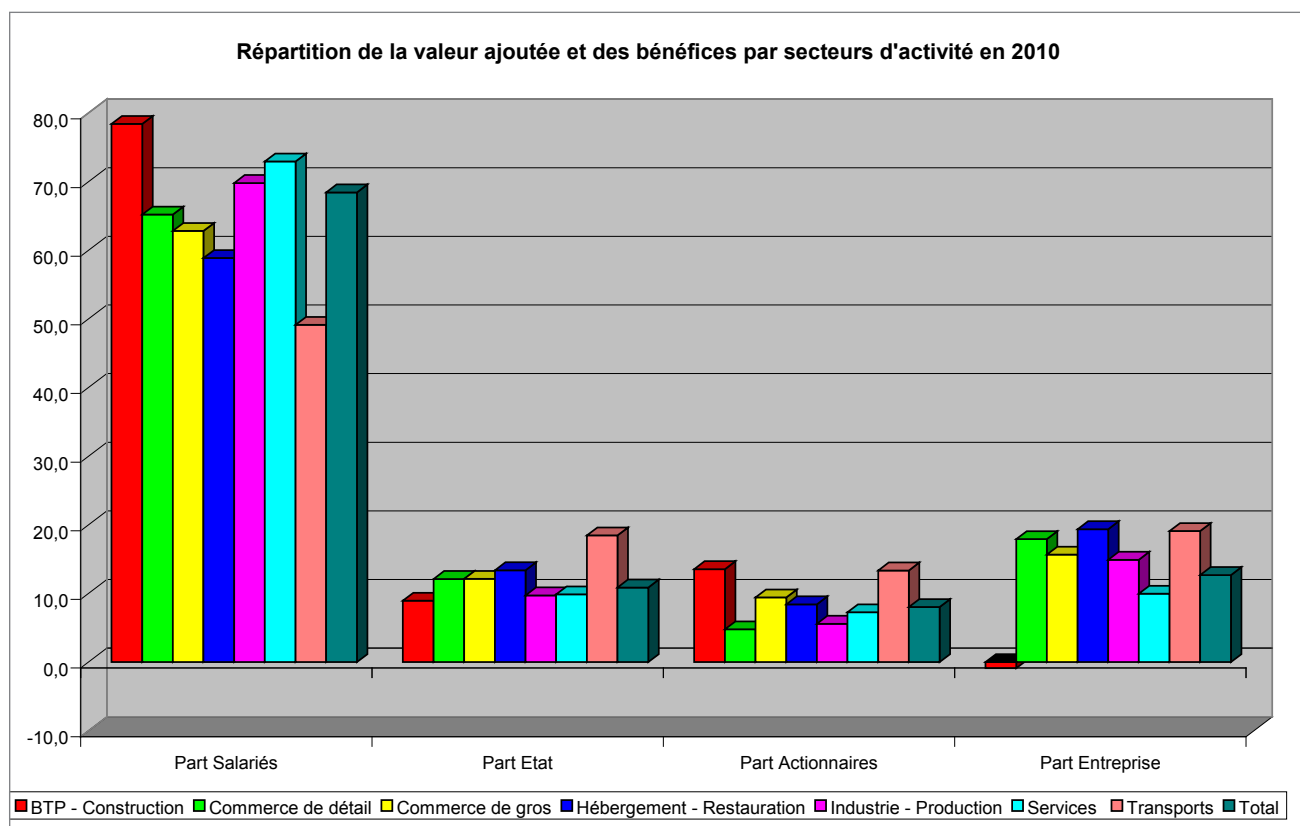
Il ressort que c'est l'entreprise qui bénéficie de ces différentes évolutions à la baisse des autres composantes :

- salariés : -1 point,
- Etat : -1 point,
- actionnaires : -2 points,
- entreprise : +4 points.

La part de l'entreprise double (passant de 8,5% à 12,7%). C'est la résultante :

- d'une meilleure gestion de la masse salariale,
- d'une volonté politique d'accompagnement des entreprises par l'Etat,
- de la volonté des entreprises de consolider leurs fonds propres.

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ



LE PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DES BÉNÉFICES

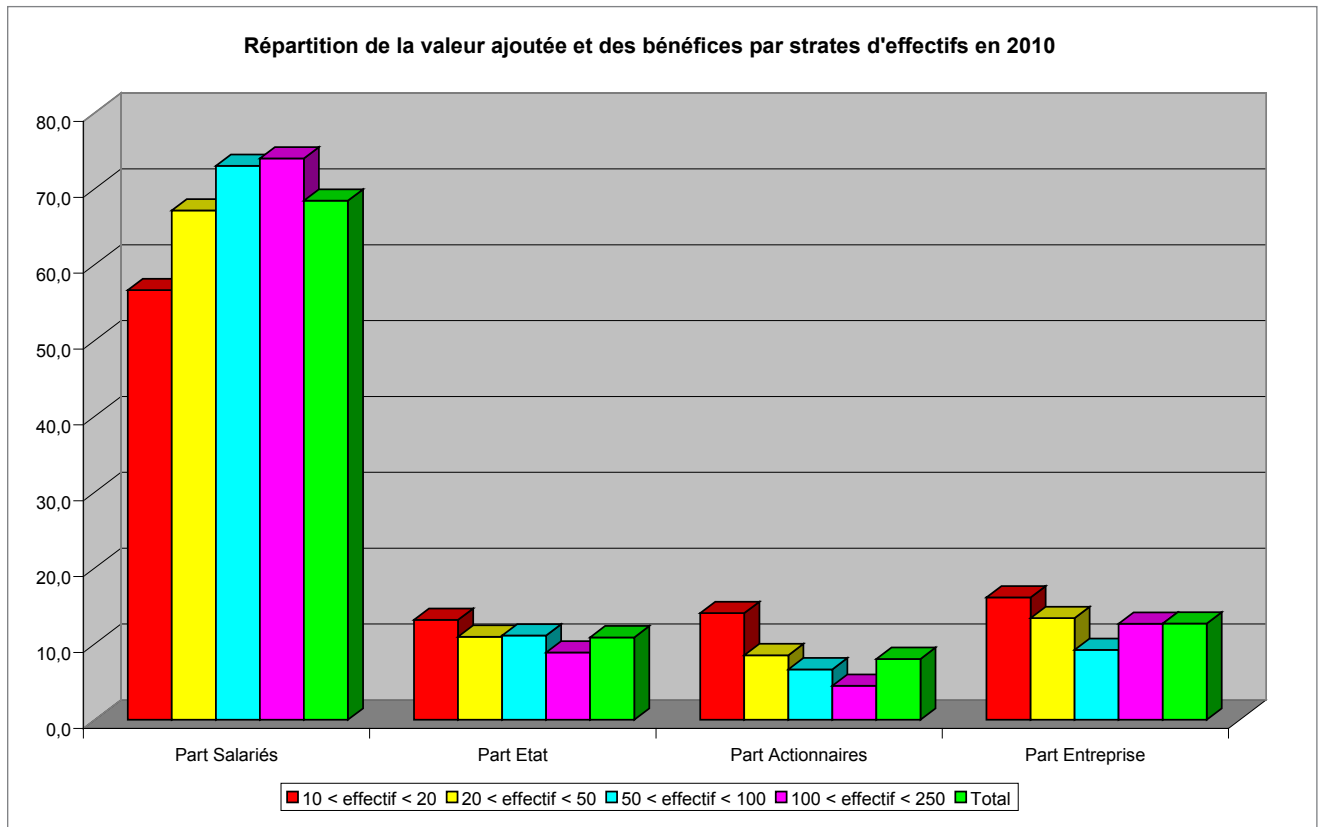
10

L'hétérogénéité de la répartition selon les secteurs montre que toute comparaison inter-sectorielle n'a pas de pertinence et que toute analyse de politique de salaires, de politique fiscale ou de politique de distribution des dividendes doit être conduite secteur par secteur.

ANALYSE PAR STRATE D'EFFECTIFS

2010 en moyenne et %	Part salariés		Part Etat		Part actionnaires		Part entreprise		Total de la valeur ajoutée
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€
10 < effectif < 20	959	56,6	223	13,2	238	14,1	273	16,1	1 693
20 < effectif < 50	1 839	67,1	300	11,0	233	8,5	367	13,4	2 739
50 < effectif < 100	3 306	73,0	503	11,1	301	6,6	417	9,2	4 527
100 < effectif < 250	6 803	74,0	816	8,9	411	4,5	1 163	12,7	9 193
Total	2 218	68,4	352	10,9	260	8,0	411	12,7	3 241
Croissance en %		4,3		-1,4		-18,7		58,7	5,8

2009 en moyenne et %	Part salariés		Part Etat		Part actionnaires		Part entreprise		Total de la valeur ajoutée
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€
10 < effectif < 20	864	58,1	248	16,7	212	14,3	163	11,0	1 487
20 < effectif < 50	1 778	67,5	296	11,2	332	12,6	227	8,6	2 633
50 < effectif < 100	3 243	72,9	512	11,5	392	8,8	303	6,8	4 450
100 < effectif < 250	6 720	76,5	830	9,5	508	5,8	723	8,2	8 781
Total	2 127	69,4	357	11,7	320	10,4	259	8,5	3 063



L'analyse par strate d'effectifs apporte les enseignements suivants :

- pour les salariés :
 - la part est directement proportionnelle à la taille des entreprises passant de 56,6% à 74% (en 2010) et 58% à 76% (en 2009),
 - l'effet de seuils est très marqué et notamment,
 - celui des 50 salariés qui est impacté par la participation et l'intéressement, passant de 67% à 73% (aussi bien pour 2010 que 2009),
- pour l'Etat :
 - la part pour l'Etat diminue également en fonction de la taille des entreprises passant de 13% à 9% (en 2010) et de 17% à 9,5% en 2009,
 - cette baisse résulte d'un effet conjugué des impôts et taxes qui augmente avec la taille des entreprises et de l'IS qui diminue pour les plus grandes entreprises ; la quote-part de l'IS est proportionnellement plus importante que celle des autres impôts et taxes.

LE PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DES BÉNÉFICES

10

- pour les actionnaires :
 - la part passe de 14% à 4,5% (en 2010) et de 14% à 6% (en 2009),
 - pour les plus petites entreprises, une part de la rémunération du dirigeant est versée sous la forme de dividendes,
 - le phénomène est moins marqué dans les entreprises plus importantes (supérieures à 50 salariés) en raison de l'existence d'un management non majoritaire raisonnant davantage en termes de rendement des capitaux investis.
- pour l'entreprise :
 - la part réservée à l'entreprise est la résultante des répartitions précédentes.

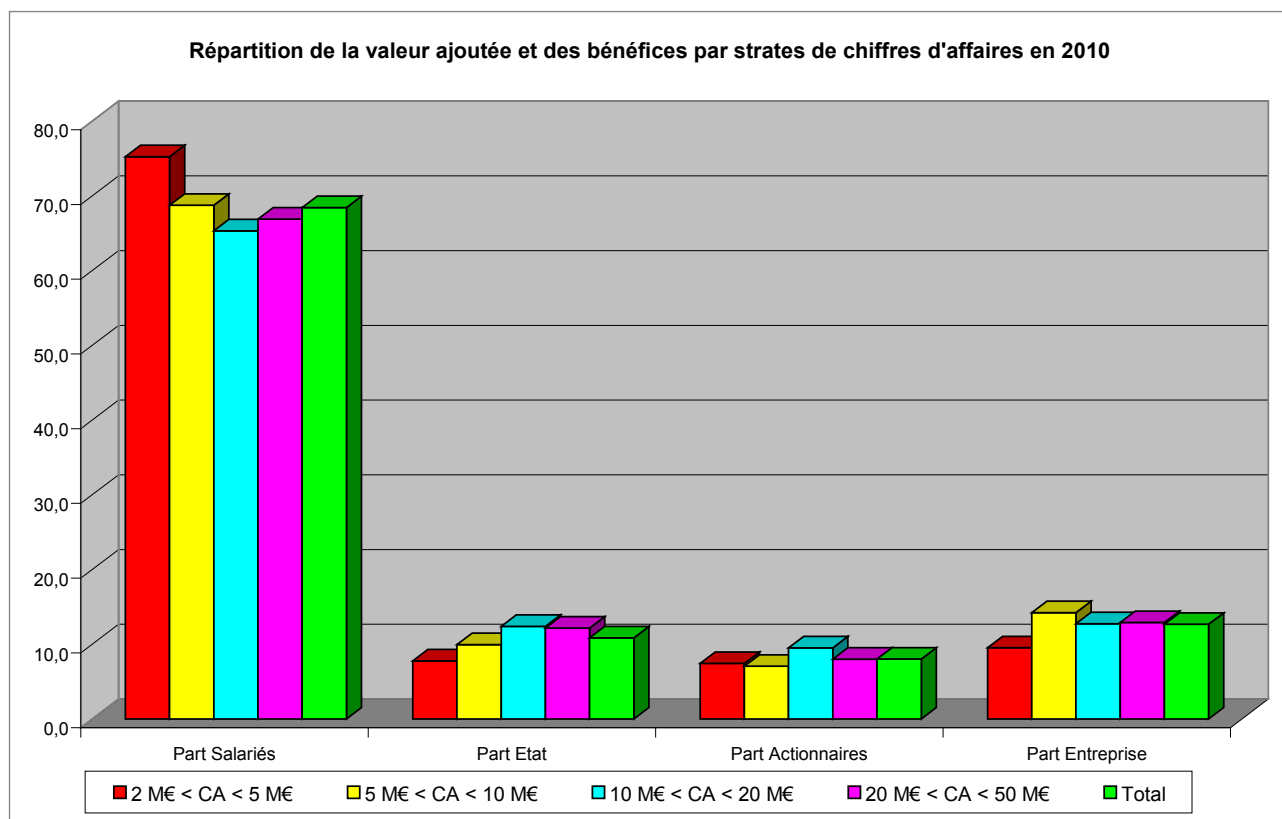
ANALYSE PAR STRATE DE CHIFFRES D'AFFAIRES

2010 en moyenne et %	Part salariés		Part Etat		Part actionnaires		Part entreprise		Total de la valeur ajoutée K€
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	
2 M€ < CA < 5 M€	1 113	75,3	115	7,8	110	7,4	141	9,5	1 479
5 M€ < CA < 10 M€	2 004	68,7	290	9,9	206	7,1	415	14,2	2 915
10 M€ < CA < 20 M€	2 782	65,3	528	12,4	405	9,5	543	12,8	4 258
20 M€ < CA < 50 M€	4 833	66,9	879	12,2	579	8,0	933	12,9	7 224
Total	2 218	68,4	352	10,9	260	8,0	411	12,7	3 241
Croissance en %	4,3		-1,4		-18,7		58,7		5,8



LE PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DES BÉNÉFICES

2009 en moyenne et %	Part salariés		Part Etat		Part actionnaires		Part entreprise		Total de la valeur ajoutée
	K€	%	K€	%	K€	%	K€	%	K€
2 M€ < CA < 5 M€	1 109	72,4	133	8,7	122	8,0	168	11,0	1 532
5 M€ < CA < 10 M€	1 989	70,0	331	11,7	333	11,7	188	6,6	2 841
10 M€ < CA < 20 M€	2 738	72,5	448	11,9	474	12,5	119	3,1	3 779
20 M€ < CA < 50 M€	4 681	65,0	965	13,4	685	9,5	869	12,1	7 200
Total	2 127	69,4	357	11,7	320	10,4	259	8,5	3 063



Comme indiqué précédemment, la présente étude ne fait pas apparaître de corrélation évidente à ce niveau entre les strates par effectifs et les strates par chiffres d'affaires, du fait du mix des activités.



Annexes

- ✦ **Définition des PME au plan français et européen**
- ✦ **Répartition de la valeur ajoutée des PME du panel par secteur d'activité**
- ✦ **Bibliographie**
- ✦ **Présentation d'ATH**



DÉFINITION DES PME AU PLAN FRANÇAIS ET EUROPÉEN

Les textes - Au plan français

Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique

La catégorie des micro-entreprises est constituée des entreprises qui :

- d'une part, occupent moins de 10 personnes,
- d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 M€.

La catégorie des petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui :

- d'une part, occupent moins de 250 personnes,
- d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 M€ ou un total de bilan n'excédant pas 43 M€.

La catégorie des entreprises de taille intermédiaire (ETI) est constituée des entreprises qui n'appartiennent pas à la catégorie des petites et moyennes entreprises, et qui :

- d'une part, occupent moins de 5 000 personnes,
- d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1 500 M€ ou un total de bilan n'excédant pas 2 000 M€.

La catégorie des grandes entreprises (GE) est constituée des entreprises qui ne sont pas classées dans les catégories précédentes.

Les textes - Au plan européen

Recommandation de la Commission Européenne du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises.

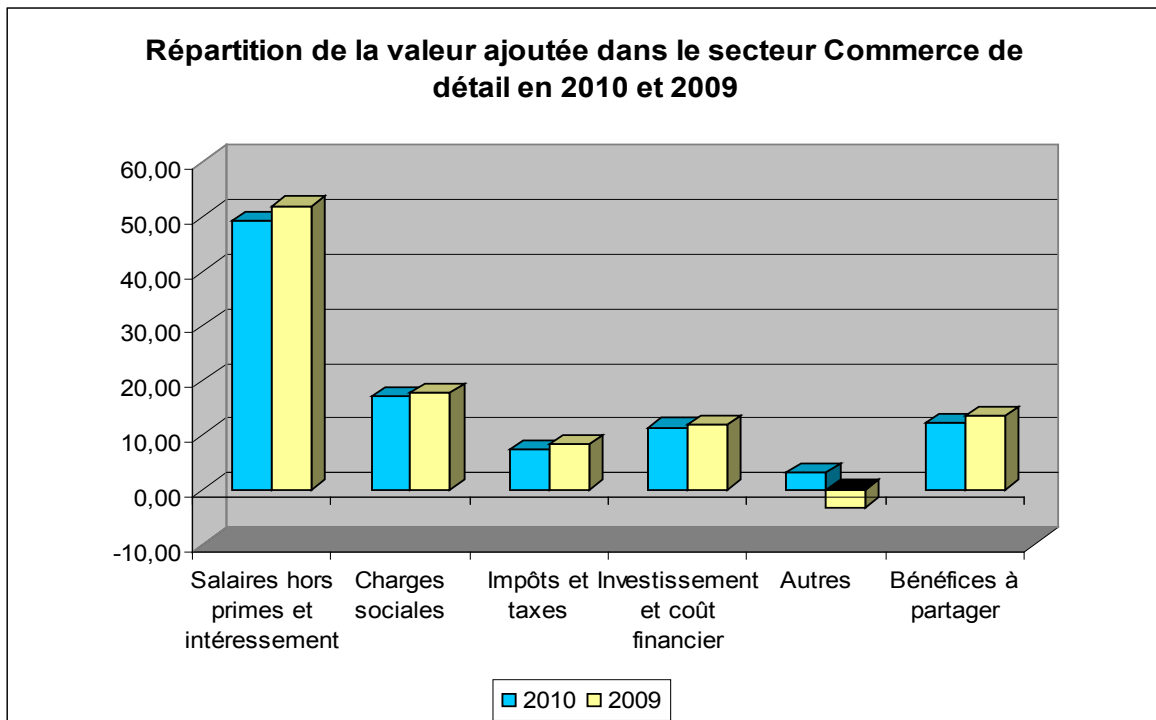
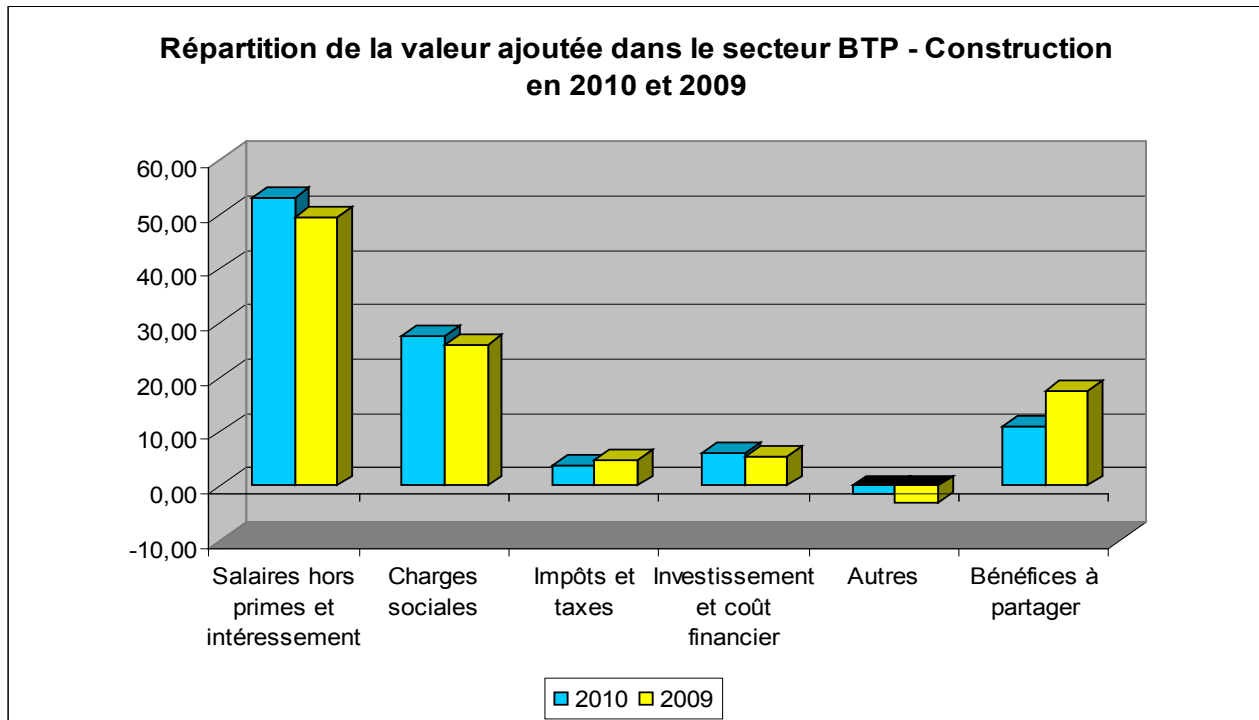
Effectifs et seuils financiers définissant les catégories d'entreprises

La catégorie des micro, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 M€ ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 M€.

Dans la catégorie des PME, une petite entreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 M€.

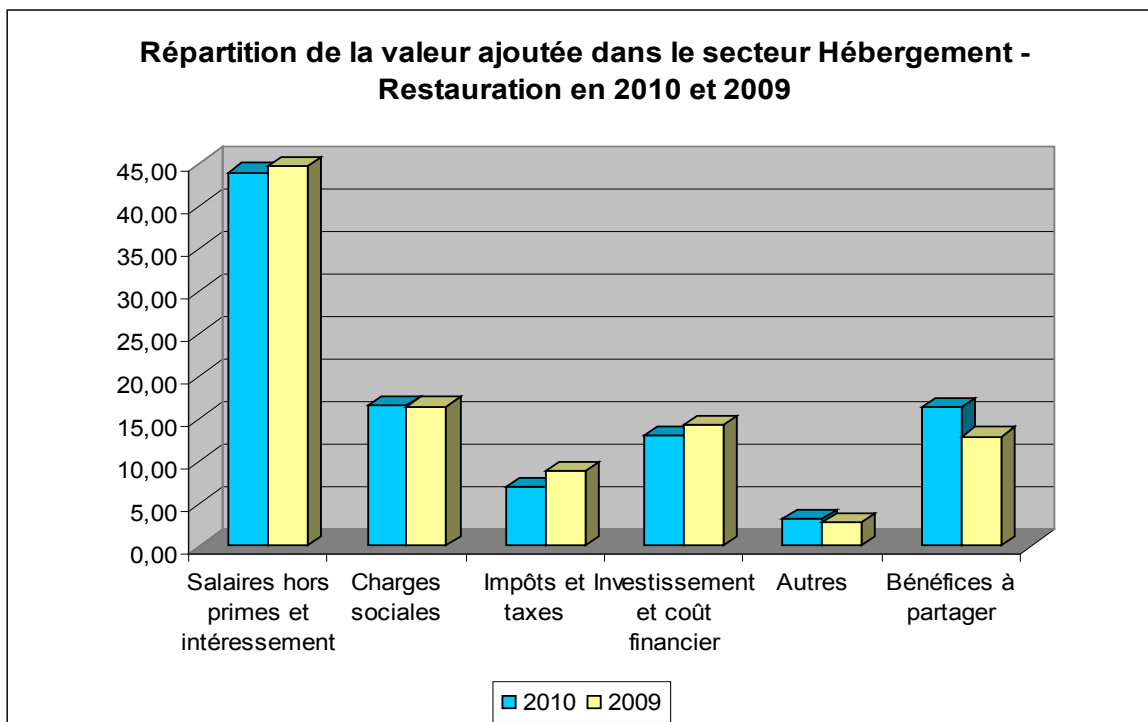
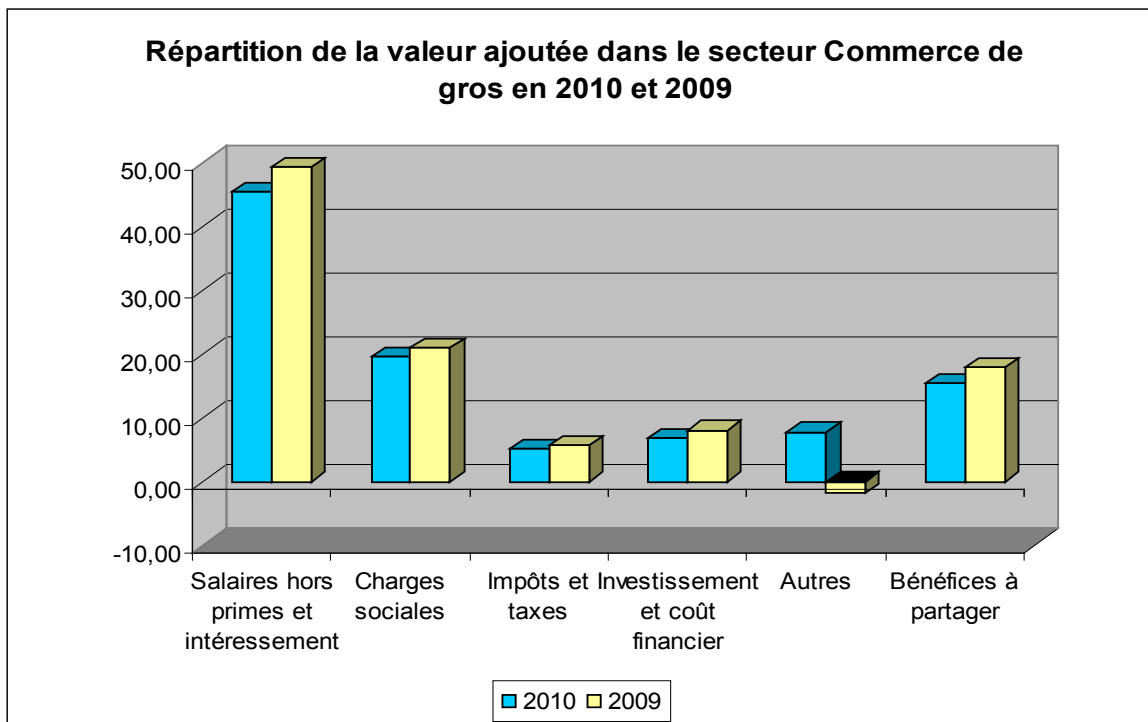
Dans la catégorie des PME, une micro-entreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 M€.

RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE DES PME DU PANEL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

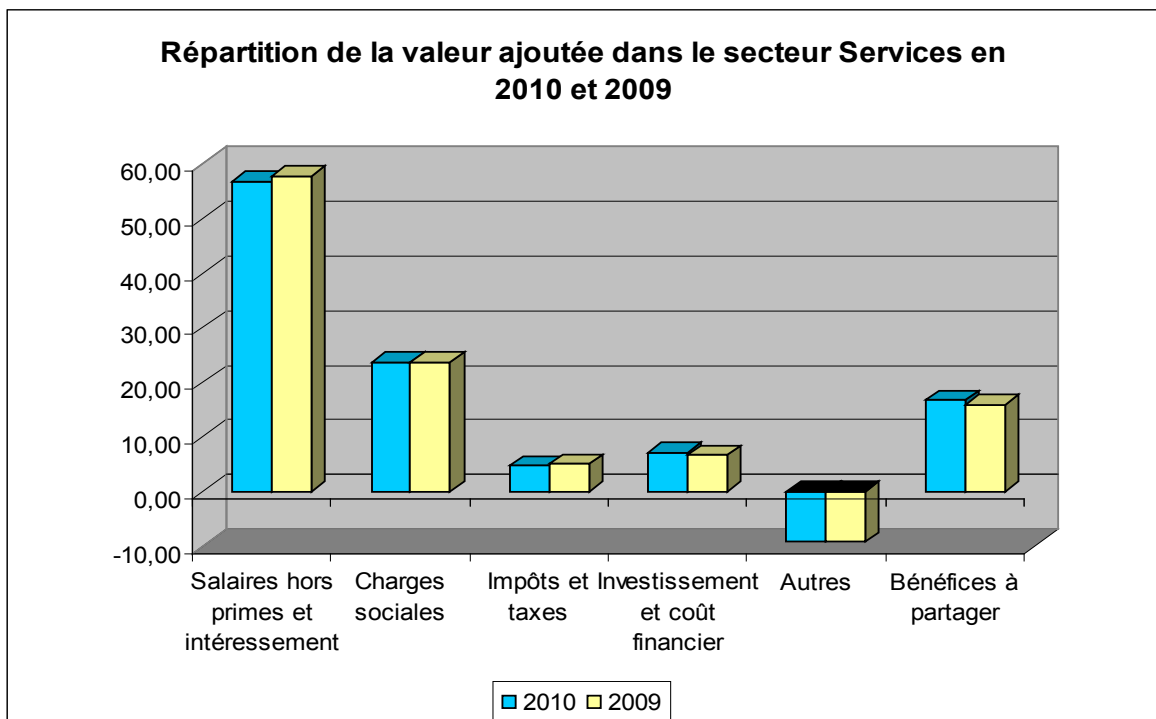
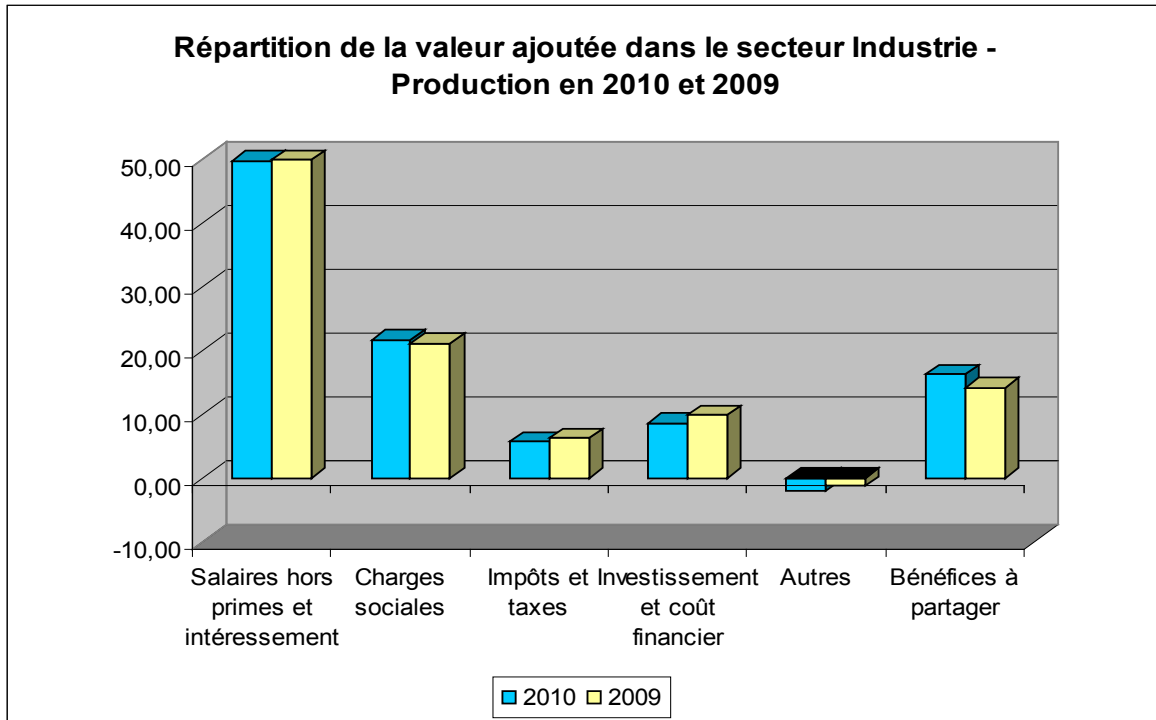


RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE DES PME DU PANEL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

12

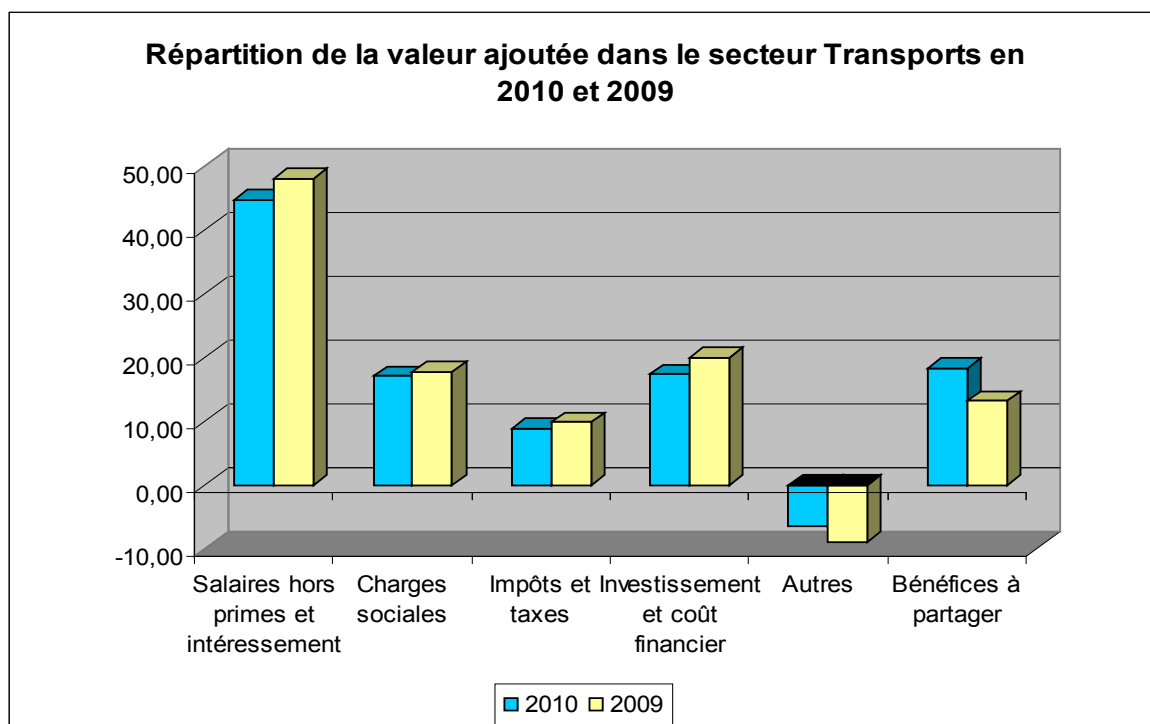


RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE DES PME DU PANEL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE DES PME DU PANEL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

12



LOIS

- Loi n° 2011-894 du 28 juillet 2011 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2011.

COMMISSION EUROPÉENNE

- Commission Européenne, « *Are EU SMEs recovering from the crisis ?* », Annual Report on EU Small and Medium sized Enterprises 2010/2011, 2011.

RAPPORTS

- COTIS J.P., « *Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunération en France* », rapport au Président de la République, mars 2009.

ÉTUDES DIVERSES

- Bulletin de la Banque de France, N° 185, 3^{ème} trimestre 2011,
- Institut Montaigne, « *De la naissance à la croissance : comment développer nos PME ?* », rapport, juin 2011,
- P. Askenazy, G. Cette, A. Sylvain, « *Le partage de la valeur ajoutée* », Collection Repère, Ed. La Découverte, 2011,
- « *Participation, intéressement et épargne salariale en 2008 : une baisse de près de 7% des montants distribués* », Dares Analyses, n° 71, octobre 2010,
- « *Le partage des fruits de la croissance en France* », Analyses Economiques, Conseil d'Analyse Economique, n° 4, juin 2009,
- « *Faut-il rééquilibrer le partage de la valeur ajoutée et des profits en faveur des salariés ?* », La note de veille, Centre d'Analyse Stratégique, n° 133, mai 2009.

ARTICLES - COMMUNIQUÉS DE PRESSE

- « *La prime sur les dividendes, mode d'emploi* » Lionel Steinmann et Charles Guay, Les Echos, 30 août 2011,
- « *La fiscalité bien plus faible pour les grands groupes* », Véronique Le Billon, Les Echos, 23 juin 2011,
- « *Partage des profits : Xavier Bertrand veut lier l'évolution de la participation et des dividendes* », Véronique Le Billon et Derek Perrotte, Les Echos, 16 mars 2011,
- Point presse mensuel de Laurence Parisot, MEDEF, 12 mai 2009,
- « *Le rapport Cotis souligne la stabilité des salaires dans la valeur ajoutée* », Yves-Marc Le Réour, l'Agefi, 6 mai 2009,
- « *Partage du profit : le rapport Cotis pointe le poids croissant des dividendes* », Véronique Le Billon, Les Echos, 5 mai 2009.



ATH, créée en 1968, est une association technique qui regroupe 22 cabinets d'audit et de conseil.

ATH est certifiée ISO 9001 depuis 2008.

ATH

- conçoit et diffuse les outils méthodologiques nécessaires aux activités d'audit, d'expertise et de conseil des cabinets membres dans le cadre des normes professionnelles,
- assure un programme de formation complet au profit des collaborateurs, des experts-comptables/commissaires aux comptes et des associés,
- réalise un contrôle de qualité annuel des cabinets qui porte à la fois sur les procédures internes des cabinets et sur l'examen de dossiers,
- dispose d'un centre de documentation professionnelle, source de veille économique et professionnelle,
- apporte aux cabinets membres une logistique technique d'excellence.

ATH

a créé en 2009 l'Observatoire de l'information financière. Y sont traités les thèmes suivants :

- Rémunérations des dirigeants des sociétés cotées,
- Trésorerie des sociétés cotées.

L'ensemble des travaux de l'Observatoire sont accessibles sur le site : www.observatoireath.com

CHIFFRES CLÉS DES CABINETS ATH

- 22 cabinets,
- 2 280 collaborateurs,
- 212 M€ de chiffre d'affaires global,
- 310 experts-comptables, commissaires aux comptes présents dans les instances françaises et internationales,
- 100 sociétés cotées.

Cette étude a été réalisée en collaboration avec Messieurs François Aupic, Philippe Blin et Jean-François Dermagne, experts-comptables - commissaires aux comptes.

Les travaux ont été coordonnés par Marie-Laure Parthenay et Isabelle Lucas.

CPC

53 Chemin du Vieux Chêne
Inovallée - BP 137
38244 Meylan Cedex
www.cpc-doc.com

© CPC, Meylan, 2011

ISBN : 978-2-910688-30-1

Toute reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'éditeur, est illicite. Seules sont autorisées les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective d'une part et, d'autre part, les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration (art. L.122-4, L.122-5 et L.335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur. S'adresser au :
Centre français d'exploitation du droit de copie - 20 rue des Grands Augustins - 75006 Paris -
Tél. 01 44 07 47 70

Achevé d'imprimer en Décembre 2011

Sur les presses de
CORIM
57 rue de Billancourt
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
www.corim-imprimeur.com

Dépôt légal Décembre 2011

Association Technique
de cabinets
d'audit et conseil

Président : Pierre GODET
Vice Président : Jean-Michel TRIAL
Secrétaire Général : Marie-Laure PARTHENAY



ACA
31 rue Henri Rochefort
75017 PARIS
www.aca.nexia.fr



BBA
55 rue de Rivoli
75001 PARIS
www.bba.fr



CERA
120 rue de Javel
75015 PARIS



CREATIS
71 avenue Victor Hugo
75116 PARIS
www.creatisgroupe.com



EXPONENS
11 avenue d'Eprenesnil
78400 CHATOU
www.exponens.com



Groupe COFIME
5 rue Bertrand Monnet –
CS 10034
68025 COLMAR Cedex
www.groupe-cofime.com



KLING & ASSOCIES
41 avenue de Friedland
75008 PARIS
www.kling-associes.fr



NOVANCES
Le Parc de Crécy
13 rue Claude Chappe
69771 ST DIDIER au M^T D'OR
www.novances.fr



SADEC AKELYS
Bureau de Paris
19 avenue de Messine
75008 PARIS
www.sadec-akelys.fr



SFC
Parc de Crécy
6 rue Claude Chappe –
Bât. A
69370 ST DIDIER au M^T D'OR
www.s-f-c.fr



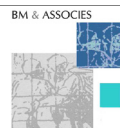
SOFIRA
6 rue Bougainvilliers
Le Capitole
34000 Montpellier
www.sofira-global.com

ATH en 2011

Adresse : 55 rue de Rivoli 75001 PARIS
Tél. : 01 42 96 18 97 - Fax : 01 47 03 43 69
Site Internet : www.ath.asso.fr
Observatoire ATH : www.observatoireath.com



A&D
14 rue Clapeyron
75008 PARIS
www.aetd.fr



BM & Associés
50 rue de Picpus
75012 PARIS
www.fiducia.fr



COREVISE
3-5 rue Scheffer
75016 PARIS
www.corevise.com



EUREX
3 rue du Champ de la
Vigne
74603 SEYNOD
www.eurexfrance.com



FINEXSI
111 rue Cardinet
75017 PARIS
www.finexsi.com



IFEC
« Synergie » Le Millénaire
770 rue Alfred Nobel
34000 MONTPELLIER
www.ifec.eu



Groupe MBV
39 avenue de Friedland
75008 PARIS
www.mbv.fr



ORFIS
149 Bd de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE
www.orfisbti.com



SEFAC-SMA
10 avenue de Messine
75008 PARIS
www.sefacma.fr



SOFIDEEC
138 boulevard Haussmann
75008 PARIS
www.sofideecbti.com



Groupe TUILLET
160 boulevard Haussmann
75008 PARIS
www.tuillet.fr

ISBN : 978-2-910688-30-1



9 782910 688301 >

ISBN : 978-2-910688-30-1

50 € TTC

Edité par



COMMUNICATION
ET PROFESSION
COMPTABLE